



Master

2017

Public access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

La pratique de transferts de fonds des migrants congolais de Suisse vers  
leur pays d'origine

---

Nsingi, Neslie

**How to cite**

NSINGI, Neslie. La pratique de transferts de fonds des migrants congolais de Suisse vers leur pays d'origine. Master, 2017.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:138002>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 15.03.2023 23:12



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut de démographie  
et socioéconomie

Mémoire de Master

Socioéconomie - orientation démographie

# **La pratique de transferts de fonds des migrants congolais de Suisse vers leur pays d'origine**

Neslie Nsingi

sous la direction de Pr. Philippe Wanner

Institut de démographie et socioéconomie

Printemps 2017

## Résumé

La pratique de transferts de fonds provoque de grands débats parmi les chercheurs s'intéressant aux questions de migration et développement. Depuis les travaux fondateurs de Lucas et Stark (1985), de nombreux auteurs se sont attelés à définir les caractéristiques des individus qui procèdent à ces envois ainsi que celle des ménages qui en bénéficient. Cette étude de cas propose d'analyser la pratique des Congolais de Suisse au travers de quatre axes d'analyse, à savoir la perception des transferts de fonds, les processus d'envois, les caractéristiques des émetteurs et bénéficiaires et enfin les différences entre générations de migrants. Suite à la rencontre de dix personnes d'origine congolaise vivant en Suisse, une analyse thématique a été menée sur la base des retranscriptions de ces entretiens. Celle-ci a permis de mettre en évidence l'existence de perceptions très partagées quant aux transferts de fonds. Cependant, les processus d'envois ainsi que les caractéristiques des acteurs sont conformes à la littérature. Enfin, les divergences entre les générations sont plutôt faibles contrairement aux attentes de nombreuses études.

*Mots-clés : Migration, transferts de fonds, République démocratique du Congo*

*À Monsieur Raymond Bolema, qui fut le premier à partager son témoignage afin de m'encourager à réaliser ce travail.*

## Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce travail par leur soutien moral ou leur contribution concrète. Ces remerciements s'adressent donc à ma famille et mes amis qui m'ont apporté un appui moral et un œil critique à chaque étape, aux participants qui ont accepté de me rencontrer et de me livrer leur témoignage, ainsi qu'à mon directeur de mémoire qui m'a encadré et conseillé tout au long de cette recherche.

## Table des matières

1. Introduction .....	8
Partie 1 : CADRE CONCEPTUEL .....	10
2. Définition des concepts .....	10
3. Les migrations congolaises vers la Suisse .....	13
3.1. Historique .....	13
3.2. Statistiques de la population congolaise en Suisse .....	15
4. Revue de la littérature .....	18
4.1. Fondements théoriques des transferts de fonds .....	18
4.2. Déterminants microéconomiques .....	21
4.3. Les transferts de fonds vers la RDC .....	26
5. Méthodologie .....	28
5.1. Population et critères de sélection .....	28
5.2. Prise de contact .....	29
5.3. Méthode de récolte et d'analyse des données .....	29
5.4. Limites .....	33
Partie 2 : ANALYSE DES DONNEES QUALITATIVES .....	36
6. Perception générale des transferts .....	36
6.1. Vision des transferts .....	36
6.2. Motivations .....	37
6.3. Utilisation .....	37
6.4. Autres pratiques économiques .....	38
6.5. Discussion.....	40
7. Processus de transferts .....	42
7.1. Initiateur du processus .....	42
7.2. Ressources de l'émetteur .....	42
7.3. Caractéristiques des transferts .....	42
7.4. Réception par le bénéficiaire .....	44
7.5. Utilisation .....	44
7.6. Discussion.....	45
8. Caractéristiques des émetteurs et bénéficiaires .....	47
8.1. Critères sociodémographiques des émetteurs .....	47
8.2. Rôle de l'émetteur dans la famille .....	47
8.3. Liens de l'émetteur avec la société d'accueil .....	48
8.4. Liens transnationaux de l'émetteur.....	49
8.5. Projets migratoires de l'émetteur .....	52
8.6. Caractéristiques des bénéficiaires .....	53
8.7. Différences entre les émetteurs et les non-émetteurs .....	54
8.8. Discussion.....	54
9. Différences entre générations .....	61
9.1. Avis des participants .....	61

9.2. Différences observées .....	62
9.3. Discussion.....	63
10. Conclusion.....	66
11. Bibliographie .....	69
12. Annexes .....	I

## Liste des figures

3.1. Population résidante permanente titulaire de la nationalité congolaise, 1981 à 2015 (source : OFS).....	16
3.2 Émigrations, immigrations et naturalisations des Congolais de 1981 à 2015 (source : OFS) .....	17
5.1 Schéma de la perception générale des transferts .....	31
5.2 Schéma du processus de transferts .....	32
5.3 Schéma des caractéristiques de l'émetteur et du bénéficiaire(s) .....	33

## Liste des abréviations

FMI : Fonds monétaire international

NEM : Nouvelle économie des migrations de travail

OFS : Office fédérale de la statistique

OIM : Organisation internationale pour les migrations

RDC : République démocratique du Congo

TDF : Transferts de fonds

## 1. Introduction

Les migrations internationales tiennent une place de choix dans l'actualité. Les bénéfices et les effets néfastes de ces flux sont régulièrement opposés dans le débat sur la migration et le développement. Dans ce cadre, les transferts de fonds (TDF) des migrants vers leur pays d'origine représentent l'un des éléments les plus importants liés au phénomène migratoire. D'un point de vue positif, ces envois de fonds, communément appelés « remittances », permettent d'augmenter le budget des ménages du pays d'origine. Leur utilisation peut varier entre la consommation courante et des investissements plus durables, mais conduit à une réduction de la pauvreté. Cependant, certains auteurs tels qu'Adams (1991) et Gedeshi (2002) craignent que ces transferts augmentent la dépendance des pays bénéficiaires, creusent les inégalités entre les ménages du pays d'origine ou encore favorisent les migrations en les rendant essentielles au maintien d'un certain niveau de vie. Dans les faits, les TDF des migrants sont supérieurs à l'aide publique au développement reçue par les pays peu développés, dont la République démocratique du Congo (RDC ou Congo) selon Mobhé (2010). Les ménages de ce pays d'Afrique centrale ont reçu, en 2011, la somme de 114,6 millions de dollars de transferts de fonds équivalant à plus de 45 % du PIB selon la Banque Mondiale ([data.worldbank.org](http://data.worldbank.org)). De plus, les Congolais constituent le troisième groupe le plus notable d'Afrique subsaharienne en Suisse selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) ([pxweb.bfs.admin.ch](http://pxweb.bfs.admin.ch)). D'après la Banque Mondiale ([banquemondiale.org](http://banquemondiale.org)), les migrations congolaises s'expliquent notamment par l'instabilité politique persistante en RDC depuis les années 90. À ceci s'ajoute la pauvreté qui ronge le pays et le classe selon l'indice de développement humain des Nations unies (2016) 176<sup>e</sup> sur 188 pays en 2015.

L'analyse de la pratique des envois de fonds des Congolais de Suisse vers leur pays d'origine est ainsi justifiée. Funkhouser (1995) a démontré que les transferts variaient d'une communauté à l'autre. Dans ce cadre, **comment décrire la pratique des transferts de fonds des migrants congolais de Suisse vers la RDC selon leur génération ?** Cette question générale englobe les quatre objectifs de cette recherche qui sont les suivants :

- Réaliser une description générale de cette pratique parmi les Congolais.
- Mettre en évidence le processus suivi par les transferts de fonds des Congolais de Suisse depuis leur émission jusqu'à leur réception (émetteur, bénéficiaires, somme, canaux, régularité, utilisation, contraintes...).

- Relever les caractéristiques de l'émetteur des transferts et du bénéficiaire qui peuvent influencer les envois de fonds selon la littérature et qui se retrouvent ou non parmi les Congolais de Suisse.
- Examiner les potentielles différences de pratiques de transferts entre les migrants de premières et de secondes générations et leurs possibles causes.

Le but de cette recherche n'est pas de tester de nouvelles hypothèses, mais plutôt de réaliser une démarche compréhensive et exploratoire vis-à-vis de cette problématique au regard de la littérature existante. S'il est possible de mieux appréhender la question des transferts des migrants congolais, il sera envisageable de les inscrire dans une perspective plus large, visant à terme à organiser des envois à plus grande échelle sous forme de projets communautaires. Cette recherche est donc le point de départ d'un projet plus vaste.

Ce mémoire s'articule en neuf chapitres. Tout d'abord, les concepts clés dans la compréhension de cette étude seront définis. Dans un second temps, une présentation historique et statistique des migrations congolaises vers la Suisse sera exposée. Pour contextualiser l'analyse, la littérature internationale sur les « remittances » sera développée. Ensuite, les aspects méthodologiques de la recherche qui est réalisée sous la forme d'une étude de cas seront détaillés. Les chapitres suivants seront consacrés à l'analyse des entretiens semi-directifs menés auprès de migrants congolais de Suisse. Une discussion qui permettra de répondre à la question de recherche au travers des quatre objectifs sera présentée dans chaque chapitre de l'analyse. Enfin, une brève conclusion clôturera cette recherche par une synthèse des résultats obtenus, l'évocation des limites de l'étude ainsi que des suggestions pour de futures recherches.

## Partie 1 : CADRE CONCEPTUEL

---

### 2. Définition des concepts

Avant toute incursion dans ce travail, il est nécessaire d'en définir les termes clés. Cette section présentera donc les notions de migrant, de premières et secondes générations ainsi que de transferts de fonds qui sont au centre de cette étude.

#### *Migrant*

La définition de ce terme se base principalement sur le cours de sociologie de la migration de Monsieur Bolzman donné en 2015. Le migrant est un individu qui a quitté son lieu d'origine afin de s'installer dans un nouvel espace pour une durée d'un an au minimum selon la définition de la Banque Mondiale (2016). La notion de migrant renferme principalement une dimension géographique. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) précise que ce mouvement implique le franchissement d'une frontière administrative (oim.int). La durée du séjour, les raisons du départ, l'aspect légal du départ ou encore le caractère forcé ou volontaire du déplacement n'entrent pas en considération dans la définition de l'OIM. Dans le cadre de cette étude, les migrants observés sont originaires de la République démocratique du Congo. Le terme d'expatrié pourrait également être utilisé comme synonyme de migrant. Celui-ci renvoie à un caractère plus noble de la migration puisque l'expatrié reste, selon l'étymologie du mot, lié à sa patrie, alors que le migrant n'est défini que par sa mobilité. Toutefois, une distinction est visible dans l'utilisation effective de ces termes, véhiculée notamment par les médias, ce qui explique le choix de la notion de migrant. Cette dernière correspond plus à la perception commune des individus originaires d'Afrique subsaharienne en Europe.

#### *Premières et secondes générations de migrants*

Dans la littérature concernant les migrations, les individus observés sont régulièrement distingués selon leur génération comme l'expliquent Wanner et Fibbi (2009). Les migrants de première génération ou « primo-migrants » sont nés dans le pays d'origine, qui est, dans cette étude, le Congo. Leur éducation de base et plus généralement leur formation secondaire, voire même supérieure, a été suivie dans le pays d'origine. Les migrants de seconde génération, connus sous le nom de « secondos » sont les enfants de ces « primo-migrants ». Ils sont généralement nés dans le pays d'accueil, la Suisse. Dans le cadre de ce travail, les enfants de

migrants arrivés avant l'âge de dix ans seront également considérés comme des membres de la seconde génération. En effet, une part suffisante de leur socialisation, ce processus d'acquisition des normes et valeurs d'un groupe, a été réalisée dans la société suisse avant d'atteindre l'âge adulte. De plus, Piguet (1999) indique que les personnes ayant suivi la majorité de leur scolarité en Suisse peuvent être considérées comme des « secondos », ce qui est le cas des individus arrivés avant l'âge de dix ans.

Cette distinction a une importance puisque les caractéristiques de ces deux groupes divergent. De manière générale, il est supposé que les membres de la seconde génération atteignent des catégories socioéconomiques plus élevées que les premières générations. En effet, avec une formation plus longue que leurs parents, qui plus est, acquise en Suisse, leur insertion sur le marché du travail se fait à des niveaux supérieurs selon Haug (1995) et Tillmann (1997). De plus, Wanner (2004) souligne que l'intégration socioculturelle des « secondos » à la société suisse est plus prononcée puisqu'ils déclarent plus souvent que leurs parents une des langues nationales suisses comme langue principale. Ces quelques arguments supposent une assimilation de type « straight-line », évoqué par Bolzman et al. (2003). Selon ce point de vue, les secondes générations se rapprochent des jeunes indigènes du fait d'une assimilation progressive des migrants au fil des générations.

### *Transferts de fonds*

Les transferts de fonds sont des envois monétaires ou en nature effectués par une personne résidant dans un pays au profit d'individus vivant dans un autre État. Le Fonds monétaire international (FMI) définit dans son Manuel de la balance des paiements MBP6 (2009) les éléments constituant ces TDF. Ces derniers sont principalement composés par les transferts monétaires ou en nature réalisés par les individus émigrés qui envoient des fonds vers leur pays d'origine, enregistrés sous le poste « transferts personnels » et les rémunérations des fonctionnaires internationaux qui travaillent dans le pays d'accueil sans en être résident, regroupés dans le poste « rémunération des salariés ». Il s'agit notamment du personnel actif dans les fonctions diplomatiques.

Les « remittances » peuvent circuler via des voies formelles telles que les agences de transfert ou par des biais informels (via des amis ou des intermédiaires). Du fait de la nature variée de ces flux, leur mesure précise est délicate. Les envois formels sont enregistrés dans la balance des paiements, document officiel qui intègre les échanges financiers internationaux. La balance des paiements ne contient pas les transferts réalisés par des voies informelles.

Toutefois, la recherche de Rakotonarivo et Mobhé (2013) démontre que la part des transferts informels vers le Congo est relativement faible. En effet, les chercheurs constatent que 82 % des TDF circulent via des agences de transfert officielles. Malgré ces quelques difficultés de mesure, les institutions internationales telles que le FMI (2009) s'accordent sur l'importance de ces « remittances ». Dans cette étude, seuls les « transferts personnels » seront considérés en tant que transferts de fonds.

### 3. Les migrations congolaises vers la Suisse

Afin de contextualiser cette analyse par rapport à la population d'étude, quelques aspects historiques et statistiques concernant les migrations congolaises vers la Suisse seront présentés dans ce chapitre.

#### 3.1. Historique

La thèse de Bagalwa Mapatano (2007) offre une excellente base d'informations sur l'aspect historique de ces migrations congolaises. Ces flux sont relativement récents puisqu'ils ont débuté dans les années 60. L'auteur distingue trois phases particulières dans le processus migratoire liant le Congo et la Suisse : la période avant 1980, les années 1980 à 1990 et enfin l'intervalle allant de 1990 à 2005. Une phase supplémentaire a été ajoutée afin d'atteindre l'année en cours.

##### *Avant 1980*

Les premiers congolais à s'installer dans la Confédération helvétique furent des étudiants boursiers. Une partie d'entre eux avait quitté le Congo peu avant son indépendance. Cependant, la majorité des étudiants est arrivée à partir de juin 1960, mois de l'indépendance du pays. Dans une optique d'ouverture internationale et de construction d'une nouvelle nation, des fonctionnaires diplomatiques et des étudiants ont été envoyés dans différents pays du monde, dont la Suisse, à des fins de représentations et de formation. Cette première vague migratoire composée essentiellement d'étudiants était constituée par moins d'une centaine d'individus, vivant principalement dans la ville de Fribourg où ils étudiaient. La nécessité de former des cadres pour le pays nouvellement constitué se justifiait par le fait que le Congo ne comptait que 15 diplômés universitaires, sans considérer les cadres formés pour les églises, au moment de l'indépendance. Cette migration, principalement masculine et provisoire, durait le temps de la formation universitaire, c'est-à-dire entre trois et dix ans selon le grade ambitionné. Elle avait lieu dans un cadre officiel soutenu par des organisations publiques ou privées (églises, fondations).

##### *1980-1990*

Entre 1980 et 1990, la situation politique et économique du pays se dégrada. Le président Mobutu, au pouvoir depuis 1965, instaura le parti unique dans le pays et organisa une répression vis-à-vis de groupements, tels que les étudiants ou les opposants politiques qui

contestaient son autorité. Aux tensions politiques s'ajoutèrent le manque d'opportunités professionnelles et les difficultés économiques du pays liées aux politiques défailtantes du gouvernement ainsi qu'à la chute des cours des matières premières qui étaient, et sont encore actuellement, les premiers produits d'exportation. Du fait de cette double crise, les flux migratoires ont augmenté et se sont diversifiés. Les femmes, mais aussi les jeunes moins éduqués, ont commencé à quitter le pays. D'après Schoumaker et al. (2013), cette augmentation du nombre de migrants témoigne de la recherche de meilleures conditions de vie. Ainsi, les migrants n'étaient plus seulement des étudiants ou des fonctionnaires, mais plutôt des individus en quête d'un quotidien meilleur comme le démontre Bagalwa Mapatano (2007). Les projets migratoires de ces personnes ne s'inscrivaient, à l'époque, plus dans des organismes officiels, ni dans une perspective de court-terme, mais plutôt dans des réseaux illégaux et une vision à long terme. La demande d'asile était devenue un des moyens privilégiés par les Congolais pour accéder à une nouvelle vie selon Schoonvaere (2010). Cela ne signifie pas que toutes les migrations étaient provoquées par une répression politique dans le pays d'origine. Entre 1975 et 1990, 47 % des Congolais vivant à l'étranger, toute destination confondue, invoquait le travail comme principale motivation au départ selon Schoumaker et al. (2013), ce qui met en évidence l'importance des migrations d'ordre économique qu'avait souligné Ravenstein (1885) longtemps avant. Les motivations politiques ont été incluses dans la catégorie « autre » qui a été mentionnée par 19 % des répondants sur cette même période.

#### *1990-2005*

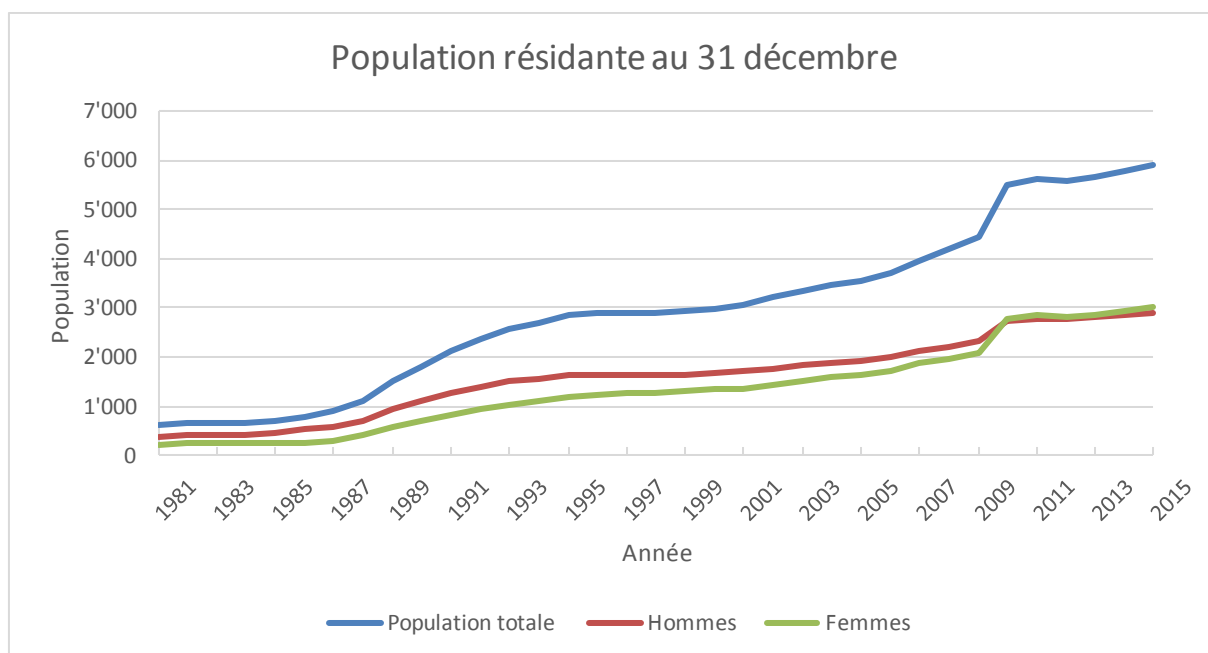
La double crise citée précédemment s'aggrava encore entre 1990 et 2005. Cette situation empêcha toute amélioration du niveau de vie de la population et entraîna même sa dégradation. Ainsi, les flux migratoires se poursuivirent en direction de la Suisse en s'inscrivant de plus en plus dans une perspective de long terme du fait de l'enlèvement important du pays dans ces diverses difficultés d'après Bagalwa Mapatano (2007). Entre 1990 et 2005, Schoumaker et al. (2013) ont relevé que 45 % des Congolais installés à l'étranger, toute destination confondue, justifiaient leur migration par les opportunités de travail. La migration économique restait donc la raison principale de leur mobilité. Le regroupement familial et les études constituaient également des motivations notables puisqu'elles étaient invoquées par 20 à 25 % de ces individus selon Schoumaker et al. (2013).

*2005 à nos jours*

À l'heure actuelle, la République démocratique du Congo est toujours à la recherche d'un équilibre politique, économique et social. Les opportunités professionnelles manquent toujours cruellement, ce qui conduit notamment les jeunes en manque de perspectives à tenter l'expérience migratoire. L'étude de Mobhé (2010) démontre l'importance des migrations économiques parmi les migrants congolais installés en Europe. Les derniers constats de Bagalwa Mapatano (2007 : 155) et de Schoumaker et al. (2013) restent donc pertinents face au contexte actuel. Dans ce cadre, il est intéressant d'observer les statistiques concernant la population d'origine congolaise installée de manière permanente en Suisse, afin d'intégrer une notion chiffrée à cette perspective historique.

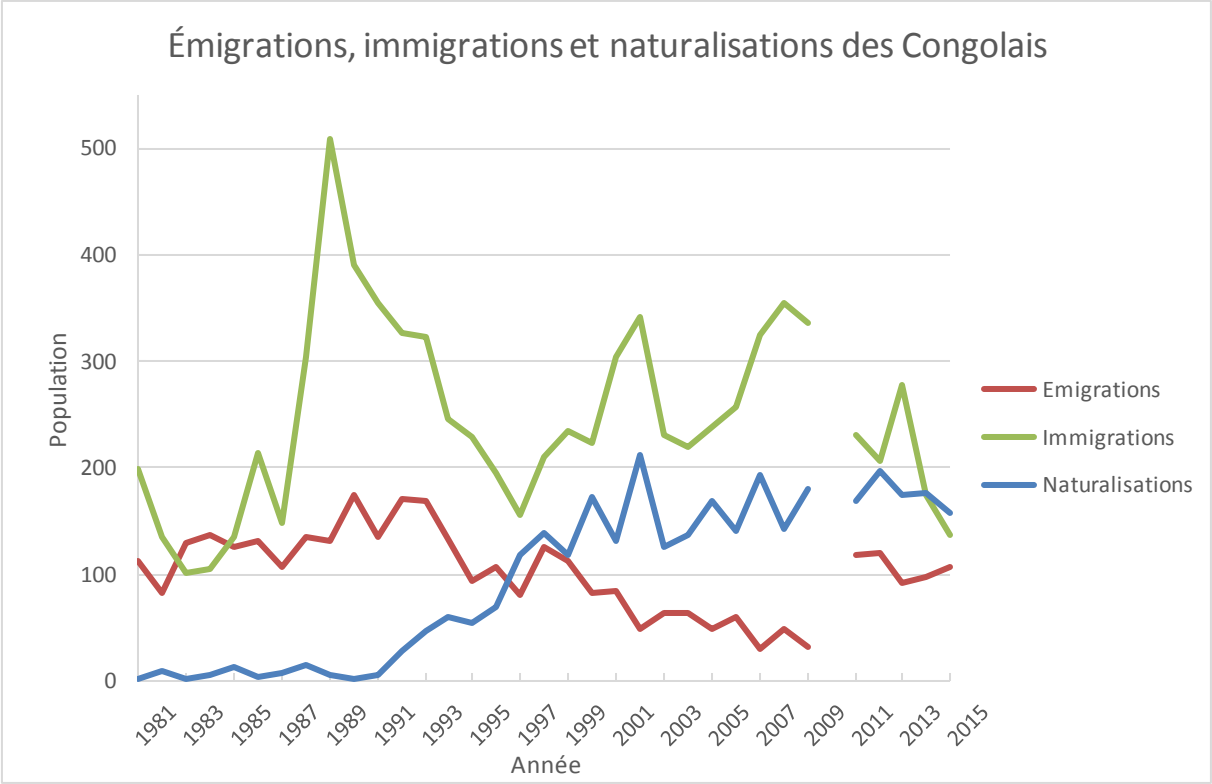
### 3.2. Statistiques de la population congolaise en Suisse

Le graphique 3.1 présente les données de l'OFS sur la population résidante permanente disposant de la nationalité congolaise selon leur sexe. En 2015, cette population est estimée à 5'890 individus. Il peut être relevé que la proportion d'hommes était toujours légèrement supérieure à celle des femmes jusqu'en 2010. À partir de 2011, la définition de l'OFS (media-stat.admin.ch) de la population résidante permanente intégra les personnes dans le processus d'asile séjournant en Suisse depuis au moins une année. Suite à cette révision, l'effectif des Congolais a été réévalué à la hausse et le rapport entre hommes et femmes s'est inversé. En 2015, la Suisse comptait donc 2'887 hommes d'origine congolaise pour 3'003 femmes. Toutefois, considérant que ces statistiques n'incluent pas les individus congolais qui ont été naturalisés, le nombre de personnes originaires de ce pays d'Afrique subsaharienne vivant en Suisse est plus élevé.



3.1. Population résidante permanente titulaire de la nationalité congolaise, 1981 à 2015 (source : OFS)

Les informations illustrées dans le graphique 3.23.1 permettent de détailler les flux migratoires des Congolais vers et depuis la Suisse (données indisponibles pour l'année 2010). L'immigration, qui est la plus haute de ces mesures, intègre chaque année les immigrations effectives, ainsi que les passages de la population résidante non permanente à la population résidante permanente. Elle a connu son niveau le plus élevé dans les années 90. Suite à la révision de définition intervenue en 2011, l'immigration est passée sous la barre des 300 individus et semblent actuellement en baisse. Le nombre d'émigration des Congolais est en chute depuis 1993. La révision des définitions a légèrement relevé son niveau. Le graphique 3.2 montre également que l'acquisition de la nationalité suisse parmi les Congolais a connu une forte progression jusqu'en 2002 avant de se stabiliser à un niveau entre 150 et 200 naturalisés par année.



3.2.Émigrations, immigrations et naturalisations des Congolais de 1981 à 2015 (source : OFS)

## 4. Revue de la littérature

La discussion de la littérature internationale sur les déterminants théoriques des envois de fonds permettra d'exposer le cadre dans lequel s'inscrit cette recherche.

### 4.1. Fondements théoriques des transferts de fonds

Lucas et Stark (1985) sont les auteurs de l'article fondateur sur les déterminants théoriques des envois de fonds. Les deux auteurs mettent en évidence trois motivations pouvant conduire aux transferts financiers ou en nature par un individu migrant à destination de sa famille : le pur altruisme, le pur intérêt et l'altruisme tempéré également appelé intérêt propre « éclairé ». À partir de ces trois perspectives, des motivations complémentaires ont été mises en évidence par d'autres recherches, telles que Cox et Stark (1994), De Bruyn et Wets (2006) ou encore Hagen-Zanker et Siegel (2007).

#### 4.1.1. Pur altruisme et pur intérêt

La notion de pur altruisme a été développée préalablement par Becker (1974). D'après cet auteur, ce comportement se traduit par une intériorisation du bien-être de sa famille par le migrant. Par conséquent, l'individu émigré transfèrera des fonds si sa famille vit avec des revenus faibles ou fluctuants et ces envois augmenteront son utilité personnelle. Aussi, les migrants ayant des revenus plus importants enverront plus de « remittances » à leur famille. Toutefois, le besoin de l'individu émigré de soutenir son ménage d'origine se réduira avec le temps, comme l'expliquent Rodriguez (1996) et Poirine (1997), ce qui conduira à une baisse des transferts.

À l'inverse, les envois motivés par le pur intérêt sont liés à l'attente d'une contrepartie directe ou différée par le migrant. Ils seront réalisés uniquement dans le but d'obtenir une compensation personnelle qui peut prendre différentes formes d'après Lucas et Stark (1985) :

- Le migrant peut transmettre de l'argent à son ménage d'origine afin de s'assurer une part de l'héritage. Selon Hoddinott (1992) et De La Brière et al. (1997), ce comportement se rencontre plutôt chez les hommes, qui ont généralement plus de chance de percevoir un héritage dans les sociétés traditionnelles.
- Il peut avoir pour objectif l'accumulation de biens et leur gestion par la famille dans le pays d'origine.

- Il peut effectuer ces transferts en prévision de son retour dans le pays d'origine et des investissements prévus à cet effet.

Cox et Stark (1994) ajoutent que dans le cas où le migrant a des enfants, les envois de fonds vers leurs grands-parents peuvent constituer une sorte d'exemple pour la plus jeune génération, appelée effet de démonstration. Le migrant adopte vis-à-vis de ses parents le comportement qu'il espère de ses propres enfants dans l'avenir.

Du point de vue du pur intérêt, les transferts de fonds seront donc plus importants si la valeur du potentiel héritage est grande, si le migrant possède de nombreux biens dans son pays d'origine, s'il envisage d'y retourner ou s'il a des enfants de la part desquels il espère recevoir du soutien à sa retraite.

#### 4.1.2. Altruisme tempéré

Entre le pur altruisme et le pur intérêt, Lucas et Stark (1985) introduisent la notion d'altruisme tempéré ou d'individualisme « éclairé ». De ce point de vue intermédiaire, les envois de fonds sont le signe d'un compromis bénéficiant autant au migrant qu'au ménage d'origine, une sorte de contrat qui allie les intérêts de deux partis. Hagen-Zanker et Siegel (2007) énoncent trois formes d'arrangements mutuellement bénéfiques entre les familles et leurs migrants : le remboursement de prêts, l'échange de services et la coassurance.

Le remboursement de prêts a été expliqué par Stark (1991) comme une rétribution pour les frais liés à la migration ou à l'éducation de la personne migrante, qui ont été supportés par le ménage d'origine. D'après Poirine (1997), cette motivation est particulièrement pertinente dans le cadre des migrations internationales puisque les gains potentiels dus aux différentiels de salaire entre les pays d'origine et d'accueil peuvent être importants. L'échange de services tels que la garde des enfants du migrant restés dans le pays d'origine peut, selon Cox (1987), également être au cœur des compromis familiaux. Ces services sont généralement sollicités par les migrants temporaires comme l'expliquent Rapoport et Docquier (2005). La dernière forme d'arrangement, l'assurance mutuelle, est définie par Stark (1991). Au départ, le migrant est assuré par la famille dans son projet d'émigration et son intégration dans la nouvelle économie. Suite à la stabilisation de sa situation dans le pays d'accueil, ce dernier endosse le rôle d'assureur contre les risques de pertes de gains et pour les investissements futurs du ménage d'origine.

Dans ce cadre, les transferts de fonds seront plus importants si la famille a précédemment investi dans les projets d'éducation et de migration de l'individu qui a quitté le pays, si le migrant a laissé des enfants à la charge du ménage d'origine, si les risques de pertes de gains qui touchent la famille sont nombreux et si de futurs investissements sont prévus par le ménage d'origine et le migrant.

Lucas et Stark (1985) ont mis en évidence l'existence de compromis entre les familles et les migrants où les considérations tant altruistes qu'individuelles sont importantes. Il est toutefois difficile de déterminer le poids exact de l'altruisme et de l'intérêt propre dans la décision d'un migrant d'envoyer des fonds. Ces travaux ont permis l'émergence de la théorie de la nouvelle économie des migrations de travail (NEM) de Stark (1991). Selon ce nouveau paradigme, la migration est une stratégie familiale. Le ménage décide collectivement d'envoyer un de ses membres à l'étranger dans le but de diversifier ses sources de revenus par les « remittances ».

#### 4.1.3. Obligation perçue

Selon De Bruyn et Wets (2006), les migrants peuvent également transférer des fonds du fait de la pression sociale exercée par les ménages bénéficiaires vivant dans le pays d'origine. Dans ce cas, les migrants se sentent obligés de pratiquer les TDF compte tenu des attentes de leurs proches, qui peuvent être des membres de la famille ou des amis. Kankonde Bukasa (2010) ajoute que le stéréotype du « migrant source de financement », en vigueur au Congo, contraint l'individu émigré à envoyer des fonds. Par ces transferts, il démontre l'importance de sa place dans la famille d'origine et le succès financier engendré par sa migration.

Pour chacune des motivations évoquées dans ce chapitre, l'effet des caractéristiques du migrant et du ménage sur les transferts sera différent. Même s'il est fréquent que plusieurs motivations cohabitent, ces variations dans les effets permettent d'isoler les motivations des migrants à transférer. Cependant, il est important de noter que certaines motivations ne peuvent que difficilement être distinguées l'une de l'autre, en particulier lorsque leurs impacts sur les variables microéconomiques sont identiques. La section suivante est consacrée à la présentation des différentes caractéristiques du migrant et du ménage pertinentes dans la discussion sur les transferts de fonds.

#### 4.1.4. Utilisation des transferts

Dans la littérature, deux points de vue s'opposent quant à l'utilisation des transferts de fonds. Selon certains auteurs tels que Fajnzylber et Lopez (2008) et Taylor et al. (1996), ces

transferts sont utilisés dans un but productif par les bénéficiaires. Cette notion d'utilisation « productive » englobe la création ou le financement d'une entreprise, l'achat de biens d'équipement et autres biens durables, les dépenses de santé ou encore l'éducation des membres du ménage si une vision à long terme est prise en compte. À l'inverse, d'autres auteurs comme Chami et al. (2005) et Cortes (2000) soutiennent que les transferts sont principalement utilisés pour des biens de consommation courante tels que la nourriture par les ménages bénéficiaires, ce qui est considéré comme un usage non-productif. Cortes (2000) explique également qu'une part de ces fonds peut être alloué à des dépenses de prestige visant à montrer aux membres de la communauté la réussite du ménage dont provient le migrant.

## 4.2. Déterminants microéconomiques

Au niveau microéconomique, de nombreuses recherches se sont évertuées à mettre en évidence les caractéristiques de ces migrants qui transfèrent des fonds ainsi que des ménages qui en bénéficient. Ces études ont été menées dans différents pays et communautés ce qui explique certaines divergences de résultats selon Lerch et al. (2007).

### 4.2.1. Activité professionnelle, revenus et éducation

De manière intuitive, le fait de disposer de revenus semblent constituer un des principaux facteurs influençant les transferts de fonds des migrants. D'après Funkhouser (1995), les individus actifs sur le marché du travail ont une probabilité accrue de réaliser des transferts puisqu'ils ont des revenus. Cependant, l'étude de Kankonde Bukasa (2010) démontre que même dans des situations économiques difficiles, les individus continuent de réaliser des transferts du fait de la pression sociale. Carling (2008) explique que les revenus définissent la capacité de transferts d'un individu. La rémunération du travail dépend fortement du niveau d'éducation du migrant.

Vadean (2008) conclut que le niveau d'éducation influence l'allocation des transferts d'une personne émigrée. D'après ce dernier, les migrants à niveau d'éducation élevé auront tendance à réaliser des TDF qui sont des investissements plus productifs, alors que les individus moins éduqués transféreront des fonds plutôt dans le but de subvenir aux besoins fondamentaux du ménage. Cependant, Faini (2006) démontre que les individus hautement éduqués auront tendance à transférer moins d'argent vers leur famille d'origine pour deux raisons. Tout d'abord, ces personnes proviennent généralement de familles plus aisées qui n'ont pas besoin de soutien. Aussi, ces individus sont plus enclins à faire venir leur famille

dans la société hôte, plutôt que de retourner dans leur pays d'origine. Ainsi, ils auront moins de raisons de procéder à des TDF. Cependant, Vadean (2008) soutient que les résultats obtenus par Faini (2006) pourraient être dus à un biais. En effet, la recherche de ce dernier n'a pas pris en compte les transferts des migrants naturalisés, parmi lesquels les individus hautement éduqués ont le plus de probabilité de se trouver.

#### 4.2.2. Liens avec la société d'accueil

Les liens des migrants avec la société d'accueil sont mesurés dans la littérature par l'intégration socioculturelle et la naturalisation. Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006) soulignent qu'un immigré mieux intégré socialement dans la société d'accueil (connaissance de la langue, sentiment d'appartenance au pays d'accueil, propriété dans la société d'accueil) investira dans une plus faible mesure dans son pays d'origine afin de favoriser les investissements locaux. Les transferts de fonds semblent donc se réduire avec l'intégration socioculturelle du migrant, qui peut à son plus haut niveau amener à la naturalisation. Toutefois, les résultats empiriques de Carling et Hoelscher (2013) ne confirment pas cette hypothèse, puisque l'impact de l'intégration socioculturelle sur les transferts semble marginal, voire nul.

Parallèlement, l'étude de Pelling et al. (2011) apporte un éclairage sur le rôle de la naturalisation dans le phénomène des transferts. Ces auteurs constatent que les transferts de fonds ne se réduisent pas avec l'acquisition de la nationalité. Toutefois, la recherche de Vadean (2008) montre que l'obtention d'un nouveau passeport aura des impacts variables selon les réglementations en vigueur concernant ce sujet dans le pays d'origine. Si cette acquisition entraîne, de fait, l'abandon de la nationalité d'origine, quelques obstacles pourraient se dresser sur le parcours de l'individu qui n'aura plus les mêmes droits dans sa société d'origine. Il devra potentiellement obtenir un visa pour y voyager, voire même un permis de séjour dans le cas d'un voyage de longue durée. De plus, il n'aura peut-être plus accès à la propriété. Ce cas de figure concerne 17 pays africains sur 53 selon l'Union africaine (2015) dont la RDC. D'après Vadean (2008), ces difficultés peuvent provoquer une baisse de la mobilisation financière du migrant dans sa société d'origine. Par contre, si la possibilité d'obtenir la double nationalité est offerte, le nouveau citoyen pourra pleinement agir dans un contexte transnational. Leblang (2013) observe les mêmes résultats par une analyse longitudinale et découvre, en sus, que la double nationalité rend la probabilité de retour plus importante.

#### 4.2.3. Critères sociodémographiques

Les critères sociodémographiques étudiés dans cette recherche sur les transferts sont le genre, l'âge, la composition familiale et la génération. D'une manière générale, Lerch et al. (2007) constatent que la littérature s'accorde sur le fait que les hommes ont une tendance plus poussée à réaliser des envois de fonds. Ce constat est dû à plusieurs éléments comme le rôle de l'homme « gagne-pain » dans la famille traditionnelle, les revenus moins importants des femmes du fait d'un accès différencié au marché du travail ou encore l'aspect plus permanent de la migration féminine dû à leur tendance à rejoindre leur famille qui a déjà émigré. Cependant, Vause (2012) avance dans sa thèse que les recherches sur les migrations féminines sont encore peu nombreuses. Selon Holst et al. (2006), les femmes enverraient plus de fonds si leurs enfants se trouvent dans le pays d'origine alors que les hommes soutiendraient des membres de la famille plus élargie. Par contre, Oso Casas (2002) remarque que les femmes semblent plus sensibles à l'amélioration du statut social du ménage d'origine, puisque leurs transferts sont plus souvent alloués à des dépenses d'éducation et de santé. Cependant, il est important de noter que la décision de transferts implique généralement les deux membres du couple. Par conséquent, l'instigateur de cette décision reste difficile à identifier.

L'âge du migrant impacte les envois de fonds de manière floue. La littérature s'appuie souvent sur le fait que les jeunes ont des revenus moins élevés. Avec le temps et l'augmentation des revenus, les « remittances » augmentent. Toutefois, il est important de mettre en parallèle l'âge et la composition familiale du ménage dans le pays hôte selon Lerch et al. (2007). En progressant dans leur parcours de vie, les charges familiales des individus migrants augmentent par le mariage et la naissance d'enfants. En effet, Clark et Drinkwater (2001) expliquent qu'une personne jeune sans charge familiale aura plus de facilité à dégager une part de ces revenus à destination de sa famille restée dans le pays d'origine.

À l'inverse, les deux auteurs relèvent très clairement que les membres de la seconde génération ont une moindre probabilité de réaliser des transferts. Les deux chercheurs justifient ce constat par les liens forts qui existent entre migration et transferts de fonds. Ainsi, les « primo-migrants » auront une plus grande tendance à envoyer des fonds que leurs enfants qui n'ont pas pris la décision de migrer. Les liens des migrants de seconde génération avec leur pays d'origine sont plus distendus. En effet, ces individus n'ont que peu, voire jamais, vécu dans cet État. Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006) soulignent

l'impact positif des relations avec le pays d'origine sur les transferts de fonds. Cet effet est donc valable dans une plus forte mesure pour les « primo-migrants » que pour les « secondos ».

#### 4.2.4. Projets migratoires

La notion de projets migratoires englobe les raisons du départ, la durée du séjour dans la société d'accueil ainsi que les potentiels projets de retour. Les motifs de la migration ont une influence sur les projets migratoires des individus. En effet, ces raisons vont déterminer le type de migration ainsi que sa potentielle durée selon Flahaux (2013). Dans ce cadre, Gubert (2002) dévoile que les transferts de fonds ne se réduisent pas avec le temps écoulé depuis la migration. Il apparaît même que les sommes transférées soient plus importantes plusieurs années après la migration puisque l'individu augmente sa capacité d'envoi par l'intégration professionnelle dans la société hôte. Cependant, Glytsos (1997) et Dustmann et Mestres (2010) révèlent que, dans le cas des migrations de court terme, les « remittances » sont beaucoup plus importantes puisqu'elles ont pour but d'améliorer le niveau de vie dans le pays d'origine dans la perspective du retour. La dimension permanente ou provisoire de la migration peut influencer de manière importante le rôle et l'importance des envois de fonds d'après Glytsos (1997). Si ce projet migratoire a un caractère définitif, les « remittances » ne sont plus vues comme une obligation, mais plutôt comme des présents offerts à la famille. Elles sont moins élevées, étant donné que le migrant a pour objectif la construction d'une nouvelle vie dans sa nation d'adoption. L'étude d'Ulku (2012) livre des résultats similaires. Par une recherche basée sur des données longitudinales couvrant une période de 10 ans, Dustmann et Mestres (2010) ont démontré qu'une augmentation de dix points pourcentage de la probabilité de s'installer définitivement dans le pays d'accueil provoquait une chute de 15 % du total des montants transférés.

#### 4.2.5. Caractéristiques du bénéficiaire

Les caractéristiques du ménage bénéficiaire doivent également être considérées pour comprendre les déterminants des mouvements financiers des migrants. Les principaux critères observés dans la littérature sont le niveau de vie du ménage d'origine, les liens de parenté avec l'émetteur des transferts ainsi que le nombre de migrants ayant quitté la famille d'origine. La recherche d'Azam et Gubert (2006) amène un nouveau point de vue dans la discussion sur les « remittances ». En plus de reconnaître une fois de plus la dimension collective de la décision de migration, ces deux auteurs soulignent que les familles à revenus

plus importants sont les plus susceptibles d'envoyer un de leurs membres à l'étranger. Par conséquent, les familles qui reçoivent des transferts ne seront pas obligatoirement les plus pauvres. À l'inverse, Gubert (2002) explique que les revenus du ménage ont une influence variable sur la probabilité de transferts. Si le migrant se trouve dans une dynamique altruiste, il soutiendra sa famille de manière plus importante dans le cas où cette dernière a des revenus très bas. Son aide se réduira en fonction de l'augmentation des entrées financières du ménage. Par contre, si le migrant est motivé par des considérations individuelles, les « remittances » évolueront parallèlement aux revenus du foyer.

Les liens de parenté entre le migrant et le ou les bénéficiaires sont également à considérer pour mieux cerner les pratiques de transferts de fonds. D'après Carling (2008), les liens de parenté proche entre les époux, les enfants et les parents sont les plus susceptibles de provoquer des envois. De plus, le fait de ne pas être l'unique individu à soutenir la famille vivant dans le pays d'origine peut avoir une influence sur ces comportements observés. En effet, si plusieurs membres du même foyer ont migré, il est possible que le bien-être de la famille soit supporté par chacun d'eux. L'existence de plusieurs membres migrants peut engendrer un phénomène de concurrence entre eux, selon Hoddinott (1994) en particulier si les individus sont motivés par des intérêts individuels ou d'échange avec le ménage d'origine. Toutefois, Clark et Drinkwater (2001) révèlent qu'un ménage reçoit plus de transferts s'il compte un nombre de migrants plus important.

#### 4.2.6. Transnationalisme

Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006) affirment que les transferts des migrants sont positivement influencés par les liens maintenus avec leur pays d'origine. Les deux premiers auteurs mesurent cette relation en considérant la présence de parenté proche et de propriétés appartenant au migrant dans le pays d'origine, mais également les visites de/à la famille et les projets de retour. Ces derniers sont, dans le cadre de cette recherche, intégrés dans le sous-chapitre « projets migratoires ». Les résultats de Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006) concordent avec la théorie du transnationalisme de Portes (1999). Selon ce paradigme, la croissante interdépendance mondiale produite par la globalisation réduit les frontières physiques. Par conséquent, les activités tant économiques que sociales des individus dépassent les espaces nationaux. Ce constat est particulièrement vrai pour les personnes migrantes qui vont s'insérer dans une perspective internationale en partant vivre à l'étranger. Dans un même temps, elles vont développer des relations transnationales en

continuant à entretenir des contacts divers avec leur famille dans le pays d'origine, dont les envois de fonds font partie. Selon Vertovec (2004), les pratiques transnationales sont plutôt le fait des individus de première génération. D'après cet auteur, les membres de la seconde génération ne poursuivent pas ces habitudes.

L'analyse permettra de comparer les comportements supposés par les différentes recherches mentionnées avec ceux des individus d'origine congolaise installés en Suisse qui seront interrogés. Cette comparaison mettra en évidence les possibles parallèles et divergences entre ce groupe et les observations de la littérature.

### 4.3. Les transferts de fonds vers la RDC

La recherche de Mobhé (2010), qui a été effectuée dans le cadre du projet MAFE met en évidence quelques aspects particuliers des envois de fonds des migrants congolais vers les ménages de la capitale congolaise, Kinshasa. Le projet MAFE est une recherche sur les systèmes migratoires entre neuf pays européens et africains dont la RDC. Il a pour but de mieux comprendre ces flux migratoires. Au Congo, des ménages ont été sélectionnés aléatoirement à Kinshasa pour aborder la question des liens qu'ils maintiennent avec les membres du ménage migrants (contacts, voyages, transferts de fonds...). Dans chaque foyer, un questionnaire ménage a été rempli par le chef du ménage et un questionnaire individuel a été complété par au moins un membre du ménage (migrant de retour, conjoint de migrant ou non-migrant). L'analyse de Mobhé (2010) se base sur des données récoltées en 2007 dans la capitale congolaise. Elle donne un aperçu des déterminants des transferts de fonds et de leurs impacts sur les conditions de vie du ménage du point de vue des bénéficiaires. Les ménages ont été interrogés à propos de tous les migrants de leur entourage habitant hors de leur pays d'origine. Selon les résultats de Mobhé (2010), 66 % des migrants vivant en Europe pratiquent les TDF monétaires et 43 % d'entre eux procèdent à des envois en nature. Les transferts en espèces vers la République démocratique du Congo sont principalement réalisés via les agences formelles tels que Western Union, sont relativement irréguliers et participent principalement à la satisfaction des besoins quotidiens du ménage. Les caractéristiques du migrant qui influencent de façon la plus significative sa propension à transférer des fonds sont l'activité professionnelle, le sexe, le lien avec le chef du ménage et le continent de séjour. Le fait d'être actif et de genre féminin augmentent la probabilité de transférer des fonds au ménage dans le pays d'origine, alors que l'absence de lien de parenté avec le chef du ménage et le fait d'avoir émigré sur le continent africain la réduisent. De manière moins prononcée,

être membre de la classe d'âge 30-39 ans, le fait d'avoir reçu de l'aide pour la migration et d'avoir vécu dans le ménage influence positivement la probabilité de transfert. Les ménages qui ont la plus forte propension à recevoir des transferts sont ceux où le nombre de migrants est le plus élevé et où le chef du ménage est le plus âgé. Malgré le fait que ces informations soient d'ordre statistique et concernent principalement les ménages du pays d'origine, il sera intéressant d'observer si certaines de ces caractéristiques se retrouvent parmi les Congolais de Suisse lors de l'analyse.

## 5. Méthodologie

Pour répondre à la question de recherche, des données qualitatives ont été recueillies auprès de Congolais vivant en Suisse. Dans ce chapitre, les critères de sélection des individus seront présentés ainsi que le processus empirique de la prise de contact jusqu'aux entretiens. Les grilles de codage utilisées pour l'analyse seront également exposées. Enfin, les limites de la méthodologie seront évoquées.

### 5.1. Population et critères de sélection

La population à l'étude dans ce travail est constituée de Congolais résidant en Suisse. Ce groupe est composé de 5'890 individus en 2015 selon les données de l'OFS ([pxweb.bfs.admin.ch](http://pxweb.bfs.admin.ch)). Il est nécessaire d'ajouter à ce nombre les Congolais d'origine qui ont été naturalisés. Le choix de cette population a découlé de plusieurs éléments. Tout d'abord, les Congolais forment la troisième communauté d'Afrique subsaharienne la plus représentée en Suisse selon l'OFS ([pxweb.bfs.admin.ch](http://pxweb.bfs.admin.ch)). Enfin, étant originaire de ce pays, ma connaissance de la diaspora congolaise en Suisse constituait un avantage pour aborder un sujet pouvant être qualifié de sensible.

Pour sélectionner les individus participant à la recherche, quelques critères ont été établis. Les personnes choisies devaient être âgées de 25 à 65 ans au moment de l'enquête. Cette tranche d'âge a été fixée afin de considérer des individus qui ont terminé leurs études et qui sont donc de potentiels actifs sur le marché du travail. Un second critère d'importance était celui de la génération. En effet, une des sous-questions évoque une potentielle différence entre les générations de migrants selon l'âge de leur arrivée en Suisse. Cette supposition provient de la distinction qui est faite dans la littérature entre ces générations en termes de caractéristiques. Il était donc nécessaire d'interroger des migrants de première génération et de seconde génération dans une proportion équivalente. La distinction entre ces générations a été définie dans le second chapitre de ce travail. Pour apporter une diversité aux données en termes de parcours de vie, l'âge des participants a également été considéré, en particulier parmi les individus de première génération. Afin de respecter les données statistiques relevées dans le graphique 3.1, un nombre équivalent d'hommes et de femmes ont été interrogés. Au total, dix entretiens ont été menés. Après huit entretiens, la saturation des données avait été atteinte. Les deux dernières entrevues ont permis de le confirmer.

## 5.2. Prise de contact

Les participants ont été contactés par le biais d'un processus « boule de neige » parmi les membres de mon entourage en Suisse romande dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud. Des messages expliquant brièvement la recherche (voir annexe I) ont été envoyés à mes connaissances via les réseaux sociaux et mobiles. Ces derniers ont été transmis en plusieurs vagues pour permettre aux premiers intéressés de se manifester avant la prise de contact d'un second groupe. Les participants étant des connaissances de mes proches, la proximité relative de ces individus a permis d'établir un cadre de confiance pour aborder le sujet de l'étude. Par le biais de trois associations, une diversité des sources des participants a pu être assurée. Deux membres d'associations regroupant des Congolais ont été approchés pour leur sensibilité vis-à-vis des questions liées à leur communauté et leur vision plus globale de la diaspora congolaise en Suisse. Au travers d'une organisation d'aide aux migrants, un individu en procédure d'asile a pu être interviewé, ce qui a augmenté la diversité des profils.

## 5.3. Méthode de récolte et d'analyse des données

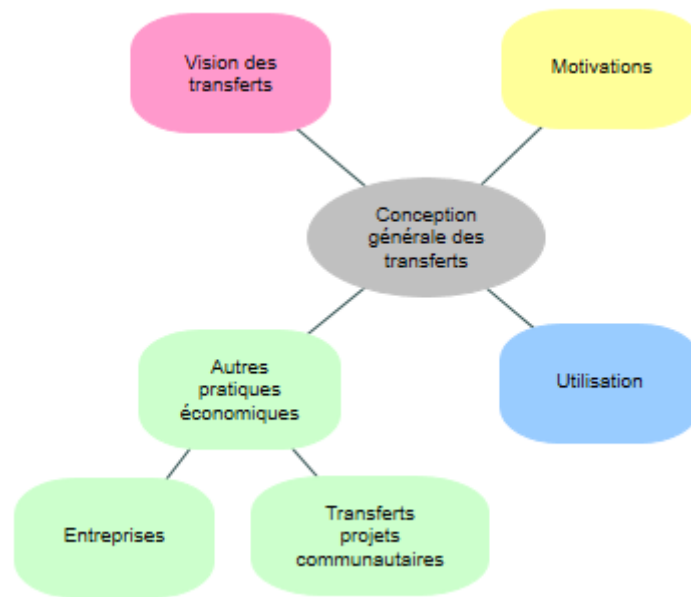
Le choix de la méthode qualitative, et plus particulièrement de l'étude de cas, a été fait en fonction des objectifs de la recherche selon Marshall et Rossman (1995). En effet, ce travail a pour but de mieux saisir la pratique des TDF parmi les Congolais. La difficulté d'accès des données quantitatives sur les Congolais de Suisse a conforté ce choix. Les entretiens semi-directifs ont été privilégiés pour la récolte des données, car ils permettent, selon Schneider (2007), de guider la discussion pour obtenir les informations nécessaires à l'analyse tout en ouvrant un large espace d'expression aux participants. Pour mener ces interviews, un guide d'entretien a été créé (voir annexe II). Dans un premier temps, des questions apparaissant comme essentielles ont été listées. Ensuite, celles-ci ont été complétées par les questions du guide d'entretien de l'étude de Lerch et al. (2007) sur les transferts de fonds des migrants serbes vivant en Suisse. L'ordre des questions et leurs formulations ont été retravaillés à plusieurs reprises afin d'obtenir un ensemble cohérent, notamment suite à la réalisation d'un entretien test.

Les entretiens ont été fixés progressivement en fonction des réponses positives reçues à partir des prises de contact. Ils ont été réalisés en partie au domicile des participants, mais également dans des lieux publics calmes selon la préférence des participants. Ces entrevues ont duré entre 20 et 50 minutes et ont été enregistrées pour préserver l'exactitude des réponses des personnes interrogées. Avant le début de chaque entretien, les participants recevaient à

nouveau des informations sur la recherche, ainsi que sur des aspects éthiques, tels que la confidentialité des entretiens, la préservation de leur anonymat et la possibilité de refuser de répondre à une question. Ces derniers éléments étaient encore répétés à la fin de l'entrevue. Avant de procéder à l'analyse, les enregistrements ont été retranscrits de manière épurée. Les retranscriptions ne contenaient donc ni les hésitations, ni les répétitions présentes dans le langage oral.

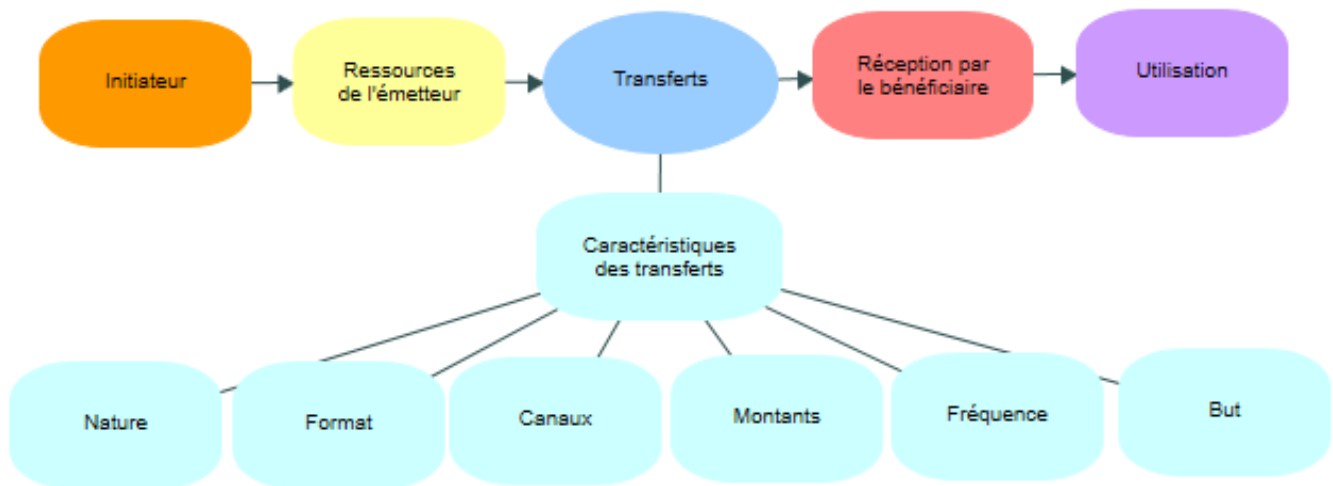
Suivant la méthodologie présentée par Schneider (2007), les résultats des entretiens ont été codés selon leur thématique en suivant trois grilles d'analyse permettant de répondre aux trois premiers objectifs. Les grilles d'analyse ont été définies à partir des différentes théories exposées dans la littérature et des objectifs de la recherche. Au fur et à mesure de l'analyse, les éléments émergeant des entretiens ont produit de nouvelles catégories ou sous-catégories qui ont été intégrées à la grille d'analyse. Le codage était donc de nature mixte selon Miles et Huberman (2005). Pour réaliser cette étape de codage, le logiciel Nvivo 11 a été utilisé et a permis le classement des items dans les différentes catégories. La méthode manuelle a également été mobilisée pour cette étape.

Le graphique 5.1 présente la première grille d'analyse illustrant la description générale des pratiques de transferts par les participants. Celle-ci a une grande importance, car les individus ne procèdent pas tous à des TDF. Toutefois, leur opinion sur le sujet permet de mieux comprendre la manière dont ces envois sont perçus. Deux catégories qui constituent cette grille de codage proviennent de la littérature, à savoir les motivations et l'utilisation des transferts. Les motivations et l'usage des fonds ont été présentés dans la section 4.1, ainsi que dans l'étude de Mobhé (2010) mentionnée au point 4.3. L'objectif à long terme de ce travail décrit dans l'introduction a contribué à l'émergence d'une catégorie « Transferts projets communautaires ». Celle-ci a été regroupée avec les entreprises détenues par les Congolais de Suisse sous la catégorie « Autres pratiques économiques ». Enfin, la catégorie « Vision des transferts » a émergé dans les entretiens comme un élément important dans la perception générale des transferts puisqu'elle définit ce que les individus pensent de la pratique dont leurs compatriotes ou eux-mêmes font usage.



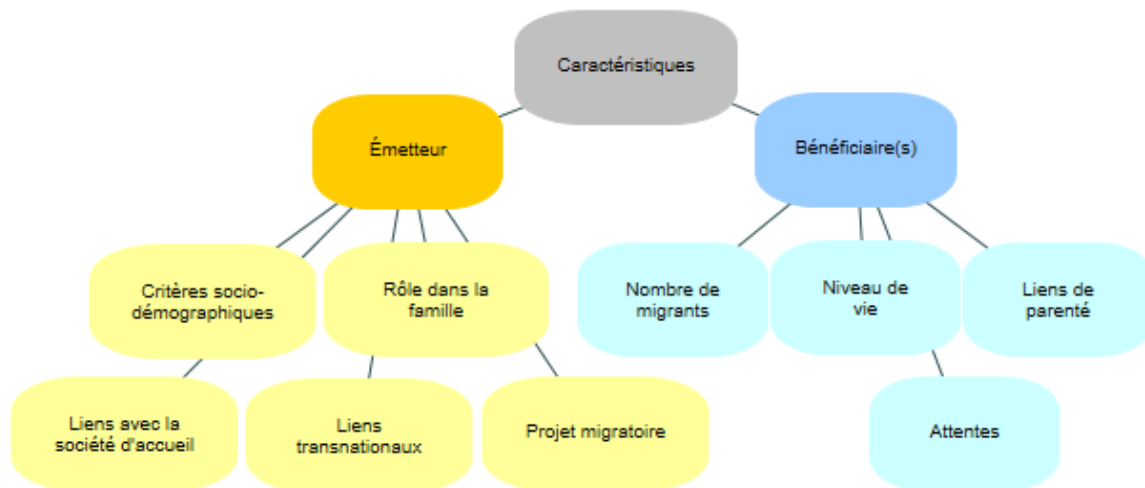
5.1 Schéma de la perception générale des transferts

La seconde grille d'analyse illustrée par le schéma 5.2 détaille le processus de TDF. Elle permet de mettre en évidence l'entier de la procédure de l'initiateur des « remittances » jusqu'à leur utilisation. Cette grille de codage est constituée de cinq catégories liées aux transferts. Ces classes ont principalement été inspirées par la littérature, notamment par l'étude de Mobhé (2010). Une catégorie a été intégrée suite aux entretiens, à savoir celle de l'initiateur, c'est-à-dire l'individu qui provoque le début du processus à l'étude. En effet, cet élément a été évoqué par plusieurs individus interrogés. La classe « Caractéristiques des transferts » se distinguent en six sous-groupes. Deux d'entre eux possèdent des noms génériques rendant leur compréhension difficile. La nature identifie le type de TDF selon sa réalisation sous forme d'envoi de biens ou d'espèces alors que le format permet d'identifier si les transferts sont réalisés de manière groupée ou individuelle.



5.2 Schéma du processus de transferts

En ce qui concerne les déterminants microéconomiques des transferts liés à l'émetteur et aux bénéficiaires, le schéma 5.3 met en évidence la grille d'analyse utilisée. Les classes ont été inspirées par la littérature présentée dans le chapitre 4.2. La catégorie « Activité professionnelle, revenu et éducation » a été intégrée à la classe des caractéristiques sociodémographiques de l'émetteur. Pour le confort des participants, il a été décidé de n'aborder aucune question précise concernant les revenus. L'activité professionnelle ainsi que l'éducation sont deux informations permettant d'avoir une approximation des revenus de chaque répondant. De plus, les participants ont été interrogés sur la part constituée par les transferts dans leur revenu. Cette réponse a été traitée dans la section « Ressources de l'émetteur ». La catégorie « Rôle dans la famille » s'est profilée grâce aux entretiens. Dans ces derniers, la fonction que l'individu procédant au transfert se donne vis-à-vis de sa famille est apparue comme un élément important. Elle a été précisée par la volonté de vérifier les possibles effets de démonstration que les migrants réalisant des TDF peuvent mettre en place pour inciter leurs enfants à avoir plus tard la même pratique à leur égard. Ce phénomène a été décrit dans la section 4.1.1. Enfin, la classe « Attentes » des bénéficiaires a émergé des entretiens comme une notion importante pour bons nombres de participants qui l'ont souligné.



5.3 Schéma des caractéristiques de l'émetteur et du bénéficiaire(s)

Pour identifier les potentielles différences entre générations et répondre au dernier objectif, les réponses des individus concernant les attitudes des secondes générations seront présentées. De plus, les principales divergences entre les générations mises en évidence par les entretiens seront exposées. À partir des perceptions des répondants et des profils observés lors de cette étude, les différences de comportement entre les générations pourront être mises en évidence dans la discussion.

Pour conclure cette présentation de la méthode de récolte et d'analyse des données, il est important de mentionner que les prénoms cités dans l'analyse sont fictifs. De plus, la discussion de chaque élément est effectuée directement à la suite de l'exposition de l'analyse afin de faciliter la lecture des différentes sections.

#### 5.4. Limites

Les choix méthodologiques de cette recherche peuvent être discutés. En premier lieu, il pourrait être argué que les individus n'ont pas été sélectionnés de manière aléatoire et que par conséquent l'étude n'est pas généralisable, d'autant plus que les individus n'ont été interrogés qu'en Suisse romande, dans trois cantons. Toutefois, l'objectif de cette recherche n'est pas de présenter un résultat statistique exact, mais plutôt de décrire ce qui est actuellement vécu par un échantillon de la population observée. De plus, l'accès à une base de données réunissant tous les Congolais de Suisse est relativement difficile, ce qui rend le principe de sélection aléatoire peu applicable. Ainsi, la méthode « boule de neige » parmi les membres de l'entourage de mes proches et diverses associations est apparue comme le seul moyen de réaliser cette étude compte tenu des ressources disponibles. Afin d'améliorer la variété des

profils, les sources de recrutement ont été diversifiées (associations communautaires et d'aide aux migrants, « boule de neige » dans l'entourage des proches). Le fait de n'avoir interrogé que des individus en Suisse romande a découlé de l'hypothèse que le lieu de vie dans la société d'accueil n'avait pas d'influence particulière sur les TDF. Ce travail se positionne plutôt comme une forme d'état des lieux non-exhaustif, une étude exploratoire précédant une recherche de plus grande envergure.

Une critique pourrait aussi être lancée à l'encontre de la méthode de récolte de données choisie. Une recherche quantitative aurait pu être menée afin d'obtenir des statistiques généralisables au niveau suisse. Cependant, une telle étude aurait nécessité une durée de recherche plus longue et un budget plus conséquent. Aussi, la méthode quantitative n'aurait nullement permis d'approfondir la problématique avec les participants et d'accéder à un niveau de confiance suffisant pour obtenir des résultats fiables sur les questions financières à l'étude.

La méthode d'analyse pourrait être remise en cause en évoquant d'autres formes d'analyse qui auraient pu être privilégiées. Cependant, l'analyse thématique a été choisie pour sa cohérence avec la question de recherche. Les grilles de codage ont été définies à partir des éléments théoriques concernant les TDF et contiennent donc les principaux aspects traités dans cette dernière. Aussi, différentes catégories ont émergé au fil de l'analyse et ont été intégrées ce qui démontre que l'analyse n'était pas cloisonnée par la théorie et que l'émergence de nouveaux éléments dans les propos recueillis était prise en considération. De même, chaque réponse des participants a été classée, non pas dans une seule catégorie, mais dans toutes les classes pertinentes afin de refléter la richesse et la complexité des propos dans le sens d'Ayache et Dumez (2011).

De manière générale, le fait d'appartenir au groupe observé a pu potentiellement conduire à plusieurs biais. En effet, il est possible que mes perceptions et opinions aient influencé le guide d'entretien ou l'analyse de ces derniers. De plus, les participants ont pu être influencés par cette appartenance à leur groupe. Pour prévenir ces distorsions, une première version du guide d'entretien a été élaborée avant d'être comparée à celui d'une recherche déjà existante sur les pratiques de transferts de fonds. Enfin, ce guide a été retravaillé avec le superviseur du travail. De plus, avant de procéder à l'analyse, les entretiens ont été retranscrits de manière épurée ce qui a permis de préserver les réponses exactes des participants. L'analyse a été menée en se référant constamment à ces retranscriptions. Une relecture de l'analyse a été

réalisée par une tierce personne afin de renforcer la validité de cette dernière. De même, un document contenant mes opinions sur les TDF a été établi afin de visionner les présupposés qui pouvaient exister sur ce sujet. Dans l'analyse, ce document a été continuellement comparé aux éléments mis en évidence afin d'éviter les possibles influences de ces présupposés. Aussi, une posture de recherche et de compréhension a été adoptée tout au long de cette recherche. Le fait d'appartenir au groupe observé a donc plutôt été un avantage qui a permis de créer un climat de confiance pour les interviewés et de contextualiser au mieux les réponses données compte tenu de la connaissance de l'environnement dans lequel la diaspora congolaise évolue.

### 6. Perception générale des transferts

La perception générale de la pratique des transferts de fonds du point de vue des participants sera présentée dans ce chapitre. Cette section permettra donc d'atteindre le premier objectif de ce travail qui est de *réaliser une description générale de cette pratique parmi les Congolais*. Cette description englobe le comportement des Congolais qui réalisent ou non des transferts, les individus interrogés y compris ainsi que celui des bénéficiaires en général.

#### 6.1. Vision des transferts

Tout d'abord, la vision des transferts est partagée parmi les participants. Six des dix individus interrogés pensent que ces envois sont positifs, voire essentiels à la subsistance des familles vivant dans le pays d'origine. Ceux-ci permettent aux bénéficiaires d'améliorer leur situation socioéconomique. Dans ce sens, Joël espère arriver à un point où ces TDF ne seront plus nécessaires, car les bénéficiaires ne manqueront plus de rien. Cependant, plusieurs de ces participants ont insisté sur le fait que ces envois ne devaient pas devenir un poids ou un acte réalisé au détriment de la stabilité financière des émetteurs. Dans ce sens, deux de ces personnes ont, durant l'entretien, qualifié les transferts de « charge sociale » et de « fardeau ». De même, Sylvie a émis une réserve en indiquant son désaccord quant aux TDF réguliers qui créent une dépendance des destinataires vis-à-vis de l'émetteur. À l'inverse, quatre individus ont une vision plutôt négative des « remittances » comme en témoigne cette citation de **Marie** qui a été prononcée de manière très sérieuse : « *Je peux dire honnêtement, on a pas le choix. Normalement c'est pas bien, mais on a pas le choix* ». Philippe et Marie estiment que cette pratique devrait être évitée. En effet, ces transferts créent, selon eux, une situation financière difficile pour les émetteurs dans la société d'accueil. Dans le même sens, Robert a souligné que ces envois rendaient les bénéficiaires fainéants d'une certaine façon. Christelle a, quant à elle, indiqué sa méfiance par rapport aux TDF du fait des nombreux projets qui n'aboutissent pas au Congo malgré les multiples envois. Cependant, ces quatre individus indiquent que les migrants congolais n'ont pas le choix, en particulier les membres de première génération qui ont grandi dans le ménage d'origine. Cette obligation découle de la situation de leur famille dans le pays d'origine et du contexte socioéconomique du Congo. En dépit de ces différences de points de vue, les individus interrogés pratiquent en majorité les TDF.

Le poids que peut représenter les transferts selon plusieurs participants semble se transmettre d'une génération à l'autre. En effet, ceci a pu être constaté par les propos de Kevin, un « secondos » dont le parent de première génération est décédé. Il a, de ce fait, hérité de la « charge sociale » comme il l'a lui-même décrit. Cet aspect de transmission de la pratique est également relaté par Philippe. Ce dernier a choisi de réduire les contacts entre son ménage d'origine et ses enfants de seconde génération au strict minimum, car il ne souhaite pas que ses enfants soient intégrés dans ce « système ».

## 6.2. Motivations

Les Congolais interrogés s'accordent majoritairement sur les motivations qui poussent les individus de leur communauté à réaliser des transferts. En effet, ils estiment que la situation de pauvreté dans laquelle vivent les familles restées au Congo et la nécessité de les soutenir dans leur subsistance en sont les principaux motifs. Selon Elsa et Joël, cette attitude de soutien envers la famille découle de l'éducation reçue. Trois autres participants, ont, dans ce cadre, encore mentionné le fait que les individus de première génération n'avaient pas le choix, car ils étaient les seuls appuis financiers de leur famille et avaient de ce fait une responsabilité vis-à-vis de cette dernière. Philippe et Sarah ont soulevé une motivation différente en soulignant l'importance des sacrifices financiers de certaines familles congolaises pour envoyer l'un des leurs en Europe notamment dans le but d'investir dans l'avenir du ménage. Ainsi, les individus migrants ont une forme de reconnaissance, voire même de culpabilité, envers leur ménage d'origine qui les conduit à la pratique des TDF d'après **Sarah**. Cette citation de ces propos le souligne : « *Pour beaucoup les familles ont fait beaucoup de sacrifices pour qu'ils viennent. Donc c'est une sorte de reconnaissance éternelle et quand on n'envoie pas parfois même on se sent coupable même si on sait que si on n'envoie pas ils vont continuer à vivre mais c'est quand même parfois c'est la culpabilité...* » Enfin, Kevin est le seul répondant à avoir mentionné le développement de commerces comme dernière motivation pour les transferts.

## 6.3. Utilisation

Concernant l'utilisation de ces transferts, les participants ont soulevé que les sommes envoyées étaient généralement dépensées pour la couverture des besoins quotidiens, d'autres frais exceptionnels liés à un événement (naissance, décès, maladie, travaux) et des frais d'éducation de membres de la famille. Dans une moindre mesure, Elsa et Sylvie ont déclaré que les fonds étaient parfois utilisés pour des projets d'investissement tels que des entreprises.

Pour sa part, Joël a mis en évidence le fait que les bénéficiaires étaient dans le besoin et que, par conséquent, l'utilisation des fonds était rapide et non-productive. Par contre, sept des répondants ont expliqué que les TDF étaient parfois détournés par le destinataire ou l'intermédiaire mobilisé pour un autre usage que celui qui avait été invoqué lors de la demande ou utilisés de manière futile et impulsive. Selon Sarah, ce mauvais usage justifie la cadence élevée des envois de fonds. Les propos de **Robert** illustrent cette tension entre les diverses utilisations des sommes transférées : « *Bon y a d'autres qui utilisent ça dignement, qui utilisent ça bien. Y a d'autres qui profitent de ça pour faire la fête, boire peut-être la bière, s'habiller la sape voilà.* » D'après plusieurs répondants, l'utilisation effective des montants transmis est difficile à identifier pour les émetteurs. Afin d'orienter l'utilisation des transferts vers des investissements plus productifs, les participants ont évoqué l'importance de l'amélioration de la situation politique et sociale du Congo ainsi que la nécessité d'une prise de conscience générale. Dans ce sens, plusieurs participants ont mentionné la nécessité d'un changement de mentalité. Pour Sylvie et Robert, celui-ci doit permettre de passer de l'esprit dépensier aux investissements productifs. D'après Sylvie, ce mouvement devrait commencer par les Congolais de l'étranger eux-mêmes qui devraient mettre leurs compétences au service de leur pays d'origine en initiant divers projets permettant aux citoyens congolais de vivre décemment. Pour Sarah, le changement de mentalité concerne les émetteurs qui doivent se montrer plus stricts vis-à-vis des bénéficiaires quant à la juste utilisation des transferts et cesser cette pratique en cas de non-respect de l'objectif initial. Dans cette même optique, Christelle soutient qu'il est nécessaire de séparer les affaires familiales des activités professionnelles dans le cas de transferts à but productif pour améliorer l'utilisation des transferts et éviter les conflits d'intérêts en cas de problème. Enfin, selon Joël, pour favoriser un usage plus productif des envois, ceux-ci devraient être gérés par des individus à même de le faire, comme les « secondos » qui pourraient amener leurs connaissances de gestion acquise dans la société d'accueil.

#### 6.4. Autres pratiques économiques

La majorité des interviewés ont connaissance de quelques entreprises de Congolais vivant en Suisse au Congo dans leur entourage. Ces sociétés sont de divers types : hôtels, bars, entreprises de transport, vente de vêtements, location de logements et d'espaces de stockage. Selon deux répondantes, ces entreprises n'ont cependant que rarement été florissantes comme le signale cette citation de **Marie** : « *Ce que j'ai entendu, y a certains qui essaient de faire des choses comme ça , mais après ils arrivent pas. Surtout notre Congo, c'est foutu cet pays pour faire*

*quelque chose, on arrive pas. C'est difficile, parce que tu peux avoir une bonne idée de faire quelque chose comme ça, mais tu es ici tu travailles pour chercher à envoyer de l'argent pour faire un commerce ou vendre les voitures. Eux là-bas, il prend la voiture il vend, il prend l'argent, il part avec. Toi, tu restes là. Beaucoup, je connais, beaucoup ils ont fait ça, ils ont pleuré !* » Ce passage appuie la notion de manque de fiabilité des concitoyens congolais vivant sur place qui a été évoqué par nombre de participants comme un obstacle à leurs pratiques économiques. En effet, les migrants congolais ne peuvent pas être constamment au Congo pour gérer leurs affaires. Ils ont ainsi besoin de personnes de confiance pouvant assurer la bonne gestion de leurs potentielles entreprises en leur absence. Sylvie et Philippe ont mis en évidence la difficulté d'identifier ces personnes de confiance pour les Congolais vivant à l'étranger. De ce fait, ces deux participants ont affirmé la nécessité d'être sur place pour gérer toute forme d'activité économique. De même, Elsa considère qu'il est difficile d'avoir une société en étant loin de sa localisation. D'un autre point de vue, Nathan a expliqué que les taxes et impôts de l'Etat congolais décourageait les natifs du pays ayant migré dans leur projet d'investissement dans leur société d'origine.

Afin d'encourager les investissements des Congolais dans leur pays d'origine, Kevin a soutenu qu'une demande claire des autorités envers les Congolais de l'extérieur était essentielle. De même, une implication de l'État dans l'amélioration de la situation économique du pays encouragerait les Congolais d'après Christelle. À l'inverse, Joël pense que l'action doit provenir des Congolais de l'étranger qui doivent se rendre sur place pour se rendre compte des besoins et investir. Enfin, la double nationalité serait un élément favorisant les investissements selon Kevin et Elsa. Cette dernière permettrait aux futurs entrepreneurs congolais vivant à l'étranger d'éviter des frais administratifs et fiscaux dans le pays d'origine.

Les transferts en projets communautaires n'apparaissent pas comme une pratique courante parmi les personnes interrogées. Selon trois répondants, ce type d'envoi n'est réalisé que dans des circonstances exceptionnelles, suite à un événement inattendu. **Robert** a souligné son admiration pour les communautés ayant ces pratiques comme le montre ce passage : « *Nous tous nous admirons ce que les Sénégalais, les Maliens ils font. En tout cas dans notre communauté je n'ai pas vu ça.* » Sylvie, une participante de la seconde génération, a toutefois émis une réserve. Elle est favorable à ce type de projets uniquement s'il ne concerne que les individus de sa génération. De manière générale, les individus interrogés ont souligné que les envois groupés dans une structure associative officielle étaient empêchés par le manque d'objectifs et d'institutions communes qui pourraient initier un tel projet, mais également par la situation

générale précaire du pays, ainsi que l'absence de cultures d'épargne, d'organisation et d'amour de la communauté parmi les Congolais. À nouveau, l'incertitude quant à l'utilisation liée au manque de fiabilité des acteurs a été évoquée comme frein à ce type de TDF.

## 6.5. Discussion

Il est intéressant de souligner que la pratique des transferts ne fait pas l'unanimité parmi les Congolais. Cependant, malgré ces différences de points de vue, la plupart des individus réalisent des envois de fonds, ce qui indique que d'autres facteurs que leur opinion propre les poussent dans ce sens. Ainsi, la notion d'obligation évoquée par De Bruyn et Wets (2006) et Kankonde Bukasa (2010) est apparue comme un élément important notamment dans le cas des individus de première génération. De même, le fait que les TDF se transmettent d'une génération à l'autre témoigne de l'aspect essentiel de cette pratique qui ne semble pas s'arrêter au décès du « primo-migrant ». Le choix de Philippe de limiter les contacts entre ses enfants et sa famille dans le pays d'origine démontre également l'aspect transmissible des transferts. La revue des motifs invoqués par les participants pour les transferts permet d'avoir un premier aperçu des autres facteurs impliqués dans la décision d'envoyer des fonds.

Les motivations qui poussent les Congolais à réaliser des transferts sont principalement liées à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de leur famille qui, dans certains cas, dépend fortement de la contribution des émetteurs. Cette dépendance permet d'expliquer l'aspect obligatoire de cette pratique, notamment dans le cas des individus de première génération. Les liens familiaux restent donc importants, malgré la migration. De plus, le fait que Philippe et Sarah aient soutenu qu'il ne fallait pas oublier les sacrifices de certaines familles congolaises pour envoyer l'un des leurs en Europe met également en évidence l'existence de compromis familiaux. Ces derniers ont pour but d'améliorer la condition de vie du ménage par les TDF. Ce type de stratégie correspond à la théorie de NEM développée par Stark (1991) qui explique que la migration est une décision collective visant à diversifier les sources de revenus du ménage. Ces motifs sont-ils les seuls qui poussent les Congolais de Suisse à pratiquer les TDF ? Les éléments des entretiens ainsi que les hypothèses de la littérature du chapitre 4.1 éclaireront progressivement cette interrogation. Qu'en est-il de l'utilisation de ces « remittances » ?

L'utilisation des fonds envoyés se partage entre des usages non-productifs au sens de Chami et al. (2005) et Cortes (2000) comme l'alimentation et les événements particuliers tels que les

funérailles et d'autres légèrement plus productifs tels que les dépenses d'éducation, de santé, des travaux ou des investissements dans divers projets. Ces résultats vont dans le sens de l'étude de Mobhé (2010) en incluant toutefois une dimension plus productive. Il est important de noter que cet auteur n'avait pas considéré les dépenses de santé comme un investissement productif contrairement à Chami et al (2005). Au vu des entretiens, les TDF pourraient encore être utilisés de manière plus productive. En effet, plusieurs participants ont souligné les problèmes de fiabilité des bénéficiaires et proposé des suggestions d'amélioration en vue d'une utilisation plus productive des transferts. Cette réponse de **Sylvie** exprime ce point de vue : « *Parce que en fait leur but dès qu'ils ont des sous c'est de montrer qu'ils en ont. Et ça je pense que c'est un des gros soucis de la communauté congolaise dont la sape, c'est bien joli, c'est du folklore, c'est bien sympa, on en rigole, mais il faut doser... Après on se plaint qu'au Congo ça se développe pas, mais si tous ces sous, on prenait que un quart et puis on faisait quelque chose, voilà y a des quartiers entiers qui auraient des routes , clairement... ils sont pas du tout pour développer des busi... après bien sûr quand je parle de ça y a tu sais comment dire je parle d'une majorité...* » Cette citation fait apparaître deux éléments. D'une part, le détournement des fonds pour un autre usage apparaît comme une véritable difficulté dans ce processus qui peut parfois décourager certains individus dans leur pratique. D'autre part, l'effet de prestige décrit par Cortes (2000) semble se retrouver parmi les bénéficiaires congolais. Celui-ci touche certains destinataires qui vont, dans ce cas, utiliser les sommes envoyées de manière rapide et non-productive dans le but de parader devant les autres.

De manière générale, le climat économique actuel de la RDC ne semble pas favorable aux investissements de sa diaspora. Toutefois, la proposition de la double nationalité apparaît comme une solution pour favoriser les investissements. Cette suggestion a été évoquée par deux participants. Cette idée rejoint les recherches de Vadean (2008) et Leblang (2013) qui soulignent le fait que l'accès à la double nationalité facilite les pratiques transnationales.

Enfin, la pratique des transferts groupés ne semble pas répandue dans la communauté congolaise et celle-ci a éveillé l'intérêt de quelques participants. Ce constat soulève le potentiel de ce type de projet. Toutefois, les contraintes exposées par les participants quant à ces transferts ne doivent pas être négligées.

## 7. Processus de transferts

Le processus de transferts observés parmi les participants interrogés sera détaillé dans ce sous-chapitre, ce qui permettra d'atteindre le second objectif de cette recherche, à savoir *mettre en évidence le processus suivi par les transferts de fonds des Congolais de Suisse depuis leur émission jusqu'à leur réception (émetteur, bénéficiaires, somme, canaux, régularité, utilisation, contraintes...)*.

### 7.1. Initiateur du processus

Le processus de transferts débute par la décision d'un individu d'envoyer des fonds. Cette décision peut venir de l'émetteur lui-même ou être initiée par une demande directe d'un bénéficiaire. Une majorité des participants ont expliqué réaliser les envois de fonds en fonction de la demande des destinataires. L'initiative peut également provenir d'un intermédiaire présent dans la société d'accueil qui prévoit l'envoi de fonds groupés sur la base d'un pot commun. Ce cas de figure est très présent parmi les individus de seconde génération dont les parents font office d'intermédiaires. Cette décision d'envoyer des fonds va, dans le cas où l'émetteur accepte de le faire, provoquer la mobilisation de ces ressources.

### 7.2. Ressources de l'émetteur

L'émetteur, qui est la personne ayant répondu à l'entretien, mobilise une part de ces revenus propres dans le but de procéder à des TDF à destination des bénéficiaires. Les participants ont indiqué que ceux-ci représentaient entre 3 et 10 %, voire plus, de leur revenu mensuel dans les mois de transfert. **Nathan**, qui n'a actuellement pas d'activité professionnelle et donc pas de revenus, a invoqué cet état de fait pour justifier le fait qu'il ne transférerait pas de fonds. Cette citation de ses propos l'illustre : « *Mais pour envoyer de l'argent il faut déjà en avoir ! Pour avoir de l'argent il faut travailler ! Je ne travaille pas où voulez-vous avoir de l'argent pour envoyer en RDC ?* » À l'inverse, une des interviewées a évoqué les formes de privation et de stratégies de reports de factures auxquelles elle faisait appel afin de libérer des ressources pour ces envois, malgré les autres charges financières qu'elle a en Suisse.

### 7.3. Caractéristiques des transferts

Selon les réponses des participants, les transferts sont le plus souvent de type monétaire. Ces derniers concernent 90 % des répondants alors que les envois en nature sont utilisés par 70 % d'entre eux. Ces colis contiennent généralement des vêtements, des chaussures, des produits

cosmétiques pour femmes, des médicaments, des cadeaux et des biens électroniques. Elsa a indiqué qu'elle introduisait également des photos dans ses colis.

Les envois sont plutôt individuels sauf dans le cas de transferts groupés sous forme de pots communs gérés par un intermédiaire dans la société d'accueil. Ceux-ci n'ont cependant pas un caractère officiel et réunissent plutôt des membres d'une même famille ayant migré. Toutefois, des envois groupés ont été organisés par le passé suite à des situations d'urgence en RDC selon les propos de Philippe, Sarah et Elsa.

Les transferts monétaires empruntent généralement la voie officielle des agences de transfert, tels que « Western Union » ou « Money Gram ». Ces institutions sont appréciées pour leur facilité d'utilisation. Les frais liés à ces agences de transfert étaient plus élevés par le passé et ont été réduits. Kevin et Sarah préféreraient tout de même les éviter. Ainsi, Kevin souhaiterait pouvoir réaliser les transferts via des filiales de banques congolaises qui seraient installées en Suisse ou des institutions internationales. Moins fréquemment, les transferts empruntent des voies non-officielles, notamment par le biais d'un intermédiaire qui voyage. Philippe a même évoqué le fait que les individus profitaient parfois du décès d'un proche en Suisse pour envoyer de l'argent en RDC. Dans ce cas, la somme est cachée derrière la tête du défunt dans le cercueil lorsque son corps est rapatrié. Enfin, dans le cas de Sylvie et Christelle, le transfert est réalisé par un intermédiaire s'occupant du pot commun auquel elles participent. Ainsi, elles ne connaissent pas le canal d'envoi.

Les montants des envois en espèces varient et se situent entre CHF 50.- et CHF 400.- par transfert selon les émetteurs. Marie a expliqué qu'elle ne calculait jamais les montants envoyés annuellement et qu'elle devait d'ailleurs le faire afin de mesurer la part des transferts dans son budget. Pour la quasi-totalité des individus interrogés qui pratique les TDF, les envois annuels se situent entre CHF 200.- et CHF 2000.-. Philippe a affirmé avoir expédié plus de CHF 10'000.- sur un an.

Chaque émetteur transfère généralement des fonds depuis son arrivée en Suisse ou depuis qu'il a un emploi dans la société d'accueil. La fréquence de ces transferts varie entre une à trois fois dans l'année et une fois par mois. Cependant, la plupart des envois sont dépendants de la demande du ou des bénéficiaires et ont donc un caractère irrégulier. Seuls deux participants envoient des TDF à une fréquence régulière. D'après Philippe, les baisses de prix

des agences formelles tels que « Western Union » ont permis de procéder plus régulièrement à ces transferts.

Les « remittances » sont envoyées dans plusieurs buts. Les participants ont principalement mentionné la satisfaction des besoins quotidiens, la couverture de frais exceptionnels liés à un événement particulier (naissance, décès, maladie, travaux) ainsi que le financement de l'éducation de certains membres de la famille.

#### 7.4. Réception par le bénéficiaire

Les transferts de fonds sont principalement destinés à la famille proche des émetteurs qui est constituée par les parents des interviewées et leurs grands-parents ainsi que par les membres du cercle familial élargi tels que les cousins, cousines, oncles et tantes. Il arrive que des transferts soient également réalisés à destination d'amis. Ces derniers envois sont réalisés par Philippe et Sarah, deux individus de première génération qui ont grandi dans le pays d'origine. Philippe a souligné que le fait d'être marié augmentait le nombre de destinataires qui intègrent, dès le mariage, la belle-famille vivant au Congo.

D'après Marie, il arrive qu'un autre intermédiaire intervienne dans le pays d'origine lors de la réception des TDF. Celui-ci réceptionne la somme en cas d'impossibilité pour le véritable bénéficiaire de le faire lui-même. Ce cas de figure se retrouve notamment chez les grands-parents des émetteurs qui mandatent une personne pour aller chercher leur transfert.

#### 7.5. Utilisation

Les « remittances » sont utilisées selon les buts qui sont fixés par l'émetteur et qui sont décrits dans la section sur les caractéristiques des transferts. Elles sont donc mobilisées principalement pour la satisfaction des besoins quotidiens des bénéficiaires, ainsi que la couverture de frais exceptionnels. Dans une moindre mesure, les TDF sont utilisés pour les frais d'éducation de membres de la famille. Marie a révélé, durant l'entretien, les stratégies qu'elle appliquait pour mesurer la bonne utilisation des fonds envoyés. Celle-ci a expliqué qu'elle se fiait aux échos ainsi qu'à ses observations lors de séjours en RDC pour savoir si l'individu ayant demandé le transfert avait réellement utilisé ce dernier dans le but invoqué au départ. D'après Philippe, le fait de demander l'utilisation finale d'un transfert peut être mal vu, notamment dans le cas de transferts groupés. Il explique donc ne pas savoir si les fonds qu'il envoie sont véritablement utilisés selon l'objectif visé. Toutefois, ce participant continue

à envoyer des fonds de peur de refuser du soutien à une personne qui en aurait véritablement besoin.

## 7.6. Discussion

Il est intéressant de souligner que les transferts sont régulièrement réalisés à la demande des bénéficiaires. L'initiative n'est donc pas toujours le propre de l'émetteur comme ce qui pouvait être supposé. De plus, les migrants de seconde génération font généralement appel à un intermédiaire pour leurs TDF. Ce rôle est principalement tenu par les parents des « secondos » qui gèrent directement l'envoi des sommes ou des biens. Ce constat fait écho à l'aspect de transmission de la pratique qui a été mise en évidence au point 6.1. En effet, tant que les « primo-migrants » sont présents, il apparaît que les transferts sont gérés par ces derniers. Si l'individu de première génération décède, la pratique semble se transmettre à son enfant « secondos », comme dans le cas de Kevin. Ainsi, il est le seul individu de seconde génération à réaliser ses transferts sans intermédiaire.

Les entretiens ont permis de mettre en évidence l'importance des ressources de l'émetteur dans le processus de transferts. Sans ces dernières, les transferts de fonds sont compromis. Le cas de Nathan en est une illustration. Ces résultats s'accordent avec ceux de Funkhouser (1995). Cependant, le fait que Sarah et Elsa transfèrent alors qu'elles sont également sans emploi atténue l'influence des revenus sur les TDF. De plus, les stratégies de report de factures et de privation soulevées par Marie réduisent un peu plus l'importance des revenus. Ainsi, même si les ressources de l'émetteur ne sont pas suffisantes pour le financement de tous ces frais courants, celui-ci trouvera potentiellement des arrangements afin de transférer tout de même des fonds, ce qui correspond aux observations de Kankonde Bukasa (2010).

Concernant les caractéristiques des transferts, la plupart d'entre eux sont cohérents avec l'étude de Mobhé (2010). En effet, les TDF des individus rencontrés vers la RDC sont principalement réalisés en espèces via les agences formelles, à une fréquence irrégulière et participent à la satisfaction des besoins quotidiens du ménage. Cependant, deux résultats apparaissent comme particulièrement notables. Premièrement, la part d'individus procédant à des TDF est bien plus élevée que dans la recherche de Mobhé (2010). Selon cette dernière, 66 % des migrants vivant en Europe réalisent des envois en espèces, alors que 43 % d'entre eux réalisent des transferts en nature. D'après les entretiens, 90 % des individus interrogés transfèrent des fonds en espèces et 70 % d'entre eux envoient également des TDF en nature.

Le faible nombre d'individus interrogés ainsi que la sélection non-aléatoire des participants peuvent expliquer ces divergences statistiques. Deuxièmement, la somme annuelle de CHF 10'000.- de transferts évoquée par Philippe semble à prendre avec précaution. Néanmoins, ce dernier effectue des envois à destination d'une large palette de destinataires, ce qui pourrait expliquer l'importance de cette somme.

L'utilisation des TDF orientée plutôt vers une consommation courante s'accorde avec les résultats de Mobhé (2010), Chami et al. (2005) et Cortes (2000). Toutefois, quelques participants ont mentionné des usages plus productifs tels que les frais d'éducation, de santé ou la réalisation de travaux.

La notion de fiabilité semble centrale entre les acteurs du processus de transferts de fonds. Malgré le fait que les individus impliqués dans cette pratique soient généralement de la même famille, des problèmes liés à la fiabilité des bénéficiaires ou des intermédiaires ont été soulevés par la quasi-totalité des répondants.

## 8. Caractéristiques des émetteurs et bénéficiaires

Dans cette section, les caractéristiques des émetteurs et celles des bénéficiaires seront mis en évidence dans le but de répondre au troisième objectif qui est de *relever les caractéristiques de l'émetteur des transferts et du bénéficiaire qui peuvent influencer les envois de fonds selon la littérature et qui se retrouvent ou non parmi les Congolais de Suisse*. Selon les résultats des entretiens, un seul individu ne procède pas à des transferts. Ainsi, les différences de ce participant par rapport aux autres seront exposées à la fin de cette section. Dans ce chapitre, cet individu n'est donc pas considéré comme répondant, excepté dans la partie traitant de ces divergences.

### 8.1. Critères sociodémographiques des émetteurs

Les émetteurs de transferts sont âgés de 25 à 53 ans et sont tant des hommes que des femmes selon les critères de sélection définis dans la méthodologie. Ils ont entre zéro et quatre enfants à charge et ont des situations familiales diverses. La plupart des émetteurs rencontrés sont célibataires et une minorité est mariée, séparé ou en concubinage. Philippe a souligné que le fait d'être marié augmentait le nombre de bénéficiaires à considérer pour les envois de fonds.

Tous les émetteurs ont un niveau d'éducation secondaire au moins. Ils ne sont toutefois pas tous actifs sur le marché du travail. En effet, Sarah et Elsa sont actuellement en recherche d'emploi. Cependant, cette situation ne les empêche pas de pratiquer les TDF. Les autres émetteurs ont des professions très variées allant de l'employé qualifié au cadre supérieur en passant par l'indépendant.

L'appartenance à une génération spécifique ne semble pas influencer la pratique de transferts. En effet, les émetteurs se trouvent tant parmi les « primo-migrants » que parmi les « secondos ».

### 8.2. Rôle de l'émetteur dans la famille

Le rôle de l'émetteur dans la famille est apparu, dans la majorité des entretiens, comme celui d'un soutien financier sur lequel les bénéficiaires s'appuient plus ou moins fortement. Dans ce cadre, il peut à nouveau être mentionné que plusieurs participants de première génération ont expliqué ne pas avoir le choix. Marie a ainsi souligné que sa famille comptait sur elle pour les aspects financiers alors que tous les autres participants ont expliqué qu'ils essaient de faire ce qu'il pouvait pour soutenir leur famille. Par contre, les « secondos » se sont plutôt révélés

comme des soutiens ponctuels en cas de difficulté financière pour la famille d'origine. Malgré le rôle d'appui financier que les individus rencontrés estiment tenir pour leur famille, la quasi-totalité des participants n'attend pas de traitement réciproque de la part de leurs propres enfants lorsqu'ils seront à leur retraite. Elsa, Christelle et Joël, membres de la seconde génération, pensent tout de même endosser ce rôle pour leurs parents comme en témoigne ces propos de **Joël** : « *Moi je vais continuer à le faire, je vais aussi l'inculquer quand même à mes enfants dans le sens de aider les plus âgés ou aider les personnes qui étaient là avant toi... mais je vais pas attendre que eux m'aide en fait en retour.* » Toutes les personnes interrogées apprécieront toutefois un petit soutien qu'il soit financier ou moral de la part de leur progéniture à cette période de leur vie, si celui-ci est volontaire et non perçu comme une obligation. Selon Philippe et Elsa, cette attente de soutien est surtout présente parmi les individus de première génération. Pour Philippe, ce type de raisonnement est faux. Seuls Robert et Kevin ont souligné qu'ils attendaient ce soutien futur de leurs enfants selon la tradition en vigueur chez les Congolais. Cette citation de **Kevin** illustre ce point de vue : « *c'est pour ça que j'fais des enfants, pour me soutenir plus tard comme moi je l'ai soutenu plus tôt.* »

### 8.3. Liens de l'émetteur avec la société d'accueil

Concernant l'intégration socioculturelle, la quasi-totalité des émetteurs ont leurs amis et famille proche dans la société d'accueil. Ils se sentent tous parfaitement à l'aise à l'oral dans la langue française, particulièrement les « secondos ». En effet, la langue favorite pour l'expression avec les proches reste souvent le lingala pour les premières générations. De plus, les émetteurs ont tous une vie associative en Suisse, dans laquelle ils se retrouvent souvent avec des membres de la communauté congolaise. Certaines de ces activités sont d'ailleurs liées au pays d'origine et seront développées en détail dans la section suivante. Les émetteurs se sentent plutôt intégrés à la société suisse, excepté Robert qui a longtemps vécu dans un autre pays d'Europe. Sylvie et Philippe expliquent que ce sentiment d'intégration provient de la connaissance des codes et attitudes de la société suisse et de leur aptitude à se fondre dans un groupe de Suisses.

Néanmoins, plusieurs participants ont mentionné un manque d'investissement de la société hôte dans le processus d'intégration qui se traduit de différentes manières telles que l'absence de considération des spécificités des individus migrants ou le manque de transparence au niveau des procédures administratives. Dans ce sens, Sylvie, Christelle et Elsa ont évoqué que la société en général leur rappelait régulièrement qu'elles n'étaient pas chez elle, alors

qu'elles ont toutes grandi ici. Ce rappel leur est fait au travers des médias, des votations ou de certaines réflexions ou regards de la population. Cette citation d'**Elsa** décrit ce point de vue : « *Pour moi en Suisse comparé à la France quand t'es étranger on te fait pas croire que t'es suisse... On nous accepte, mais on va quand même pas nous faire croire, nous bercer d'illusions parce que je trouve c'est bercer les gens d'illusions parce que après quand on sort de la bulle qu'est l'école ou autre on se retrouve dans le milieu du travail ou dans la recherche d'un logement on voit que tout d'un coup t'es pas autant suisse que les autres* ». Toutefois, Elsa, Joël et Christelle ont expliqué que ces rappels ne les dérangent pas, car ils ne souhaitent pas être assimilés à la société suisse. En effet, cette assimilation implique une forme de perte de leurs valeurs, de leur identité. L'intégration peut également être freinée par un autre élément qui est la discrimination. Celle-ci est principalement vécue par les hommes. En effet, la majorité des individus de sexe masculin interrogés ont vécu une forme de discrimination claire dans leur quotidien ou leur activité professionnelle sans toutefois laisser ces comportements les atteindre. Sylvie a également confié avoir reçu des remarques racistes de la part d'autres élèves durant sa scolarité et avoir subi des discriminations de la part de certains enseignants. Au niveau professionnel, cette même répondante, ainsi que Joël, ont soulevé les malaises régulièrement créés lorsque des individus les rencontrent pour la première fois puisque leur nom de famille ne permet pas d'identifier leur origine. Plusieurs répondants ont expliqué qu'ils soupçonnaient avoir été victimes de discrimination à l'embauche sans avoir toutefois de preuve claire de celle-ci.

Comme évoqué dans les critères sociodémographiques, la moitié des individus interrogés possèdent le passeport à croix blanche.

#### 8.4. Liens transnationaux de l'émetteur

Les émetteurs qui ont effectué les voyages les plus récents vers la RDC sont Philippe, Elsa et Marie, qui ont tous voyagé une à trois fois vers le Congo durant ces trois dernières années. Pour les autres participants, ces séjours remontent à une date antérieure, entre 5 et 19 ans. Ces individus ont justifié l'ancienneté de leur voyage par plusieurs éléments. Tout d'abord, Sylvie et Robert ont précisé que le coût financier du voyage ne s'arrêtait pas au prix du billet, mais devait également prendre en considération le soutien de la famille durant le séjour en RDC. De plus, Sylvie a souligné que ses parents voulaient toujours l'accompagner dans ses voyages. Ainsi, elle devait attendre que tout le monde ait les moyens financiers de voyager. Ensuite, Sarah a expliqué que sa famille vivant au Congo venait la voir en Suisse ce qui avait pour

conséquence qu'elle n'avait pas de nécessité d'y séjourner. Enfin, Kevin et Christelle ont cité leurs études comme raison principale de l'absence de voyages ces dernières années. Le seul individu à n'avoir jamais voyagé vers la RDC est Joël. Il a confié que les circonstances l'ont conduit à plusieurs reprises à annuler les séjours qu'il prévoyait dans son pays d'origine, mais qu'il comptait s'y rendre à la fin de cette année.

Néanmoins, tous les répondants ont encore de la famille qui vit dans le pays d'origine. Celle-ci est principalement composée de leurs frères et sœurs, parents et grands-parents, cousins et cousines, neveux et nièces ainsi que leurs oncles et tantes. Dans ce cadre, Robert a indiqué que la culture des cousins/cousines ou oncles/tantes n'existait pas au Congo et que tous ces individus étaient considérés au même titre que des frères et sœurs et des parents ce qui conduit à une large palette de bénéficiaires. Philippe, Marie, Sarah et Kevin ont également des connaissances ou des amis qui vivent en RDC. Cela dit, les émetteurs ne sont pas en contact avec toutes ces personnes. Ainsi, Christelle et Joël ne sont pas en contact avec leur famille vivant au Congo. Selon Philippe et Marie, les contacts avec les membres de la famille et surtout les amis se réduisent avec la durée de la migration, le manque de visites dans le pays d'origine ainsi que l'avancée dans le parcours de vie. Philippe, pour sa part, se positionne directement comme obstacle aux contacts entre ses enfants, membres de la seconde génération, et sa famille dans le pays d'origine. Il a soutenu qu'il ne souhaitait pas que ses enfants soient trop en contact avec ses proches vivant au Congo. Invoquant des différences de mentalité et de langage, ce dernier craint des incompréhensions entre eux.

Tous les individus rencontrés n'ont à l'heure actuelle aucune autre pratique économique propre dans leur pays d'origine. Seul un membre du ménage d'Elsa possède trois activités en RDC dans les domaines du transport, du stockage et de l'immobilier. Cependant, une bonne partie des participants projettent d'y avoir une entreprise. Au moment des entrevues, ces projets sont tous encore au stade de la réflexion. Par le passé, Robert était actif dans la vente de véhicules, mais cette activité n'a pas été fructueuse. Marie et Sarah ont souligné que la création d'entreprises était compliquée à cause du manque de fiabilité des individus présents sur place. D'autres difficultés mises en évidence dans la section 6.4 freinent ces activités de manière générale. Par contre, les activités associatives liées à la RDC sont nombreuses parmi les individus interrogés. Cinq participants ont expliqué qu'ils étaient ou avaient été actifs dans des associations dont les objectifs étaient tournés vers leur pays d'origine.

Tous les participants rêvent ou envisagent un potentiel investissement immobilier en RDC. Au moment de l'entretien, seuls Kevin et Philippe possèdent des terres dans leur pays d'origine. Elsa a également un terrain appartenant à son parent, mais qui est à son nom et celui de ses frères et sœurs. Les autres répondants prévoient d'acquérir des biens immobiliers par eux-mêmes, même si leur famille possède des terres ou des maisons dont ils pourraient hériter. Seul Joël a mentionné la possibilité de recevoir des terres de la part de ses parents. Il faut également noter que Kevin a hérité des terres qu'ils possèdent. Pour les autres, la taille des familles ainsi que les querelles provoquées par les héritages sont invoquées pour justifier l'absence d'attente quant à ce potentiel héritage. De plus, Elsa estime n'avoir aucune légitimité sur le terrain familial puisqu'elle ne vit pas sur ce dernier.

Les individus de première génération peuvent avoir une autre forme de lien économique avec leur pays d'origine constituée par les « prêts » implicitement contractés par le migrant avec sa famille pour les frais liés à l'éducation au Congo ou les frais de la migration. Philippe, Marie et Sarah ont vu leur voyage financé par leur ménage d'origine. Pour ce qui est de l'éducation, ces trois participants ont reçu un soutien de leur famille. Cependant, Philippe a décrit cette participation comme étant restreinte.

La majorité des interviewés se sentent à la maison lors de leur séjour au Congo du fait de la présence de leur famille, mais aussi de leur ressemblance avec la population qui les entoure à ce moment-là. Ces séjours provoquent même un sentiment de plénitude chez Sylvie qui confiait que son cœur était congolais malgré qu'elle soit naturalisée. Marie et Christelle ont cependant expliqué qu'il leur avait fallu un temps d'adaptation pour trouver leurs repères lors de leur premier séjour en RDC. En outre, Sarah a souligné que les Congolais vivant sur place remarquait immédiatement qu'elle n'était pas de là. Enfin, Robert est le seul à se considérer comme un visiteur, car il y a des éléments tels que la politique, les arrestations arbitraires et la corruption qu'il ne supporte plus dans son pays d'origine.

Malgré ce sentiment d'appartenance au pays d'origine, la plupart des individus rencontrés se sentent traités différemment des habitants lors de leurs séjours en RDC. Cette différence s'exprime sous une forme de privilèges ou de ressentiments liée au fait que l'individu migrant vit en Europe. De ce fait, certains répondants se sentent traités comme des privilégiés ou parfois comme des étrangers, voire même des rivaux.

Les membres de la seconde génération ont relevé un élément supplémentaire qui participe à la création d'un sentiment d'appartenance dans leur cas, le fait d'avoir des parents qui leur parlaient de leurs origines. Dans ce cadre, Joël, Elsa et Kevin ont indiqué avoir très régulièrement entendu leurs parents parler de leurs origines alors que Sylvie et Christelle ont reçu moins d'informations à ce sujet. Ces deux dernières auraient d'ailleurs aimé en connaître davantage sur leur pays d'origine. Tentant d'apporter une explication, Sarah, participante de première génération a indiqué que certains parents avaient volontairement coupé les liens de leurs enfants avec le Congo. Effrayés par la procédure d'asile, ceux-ci pensaient que le fait de communiquer des informations positives à leurs enfants sur le pays d'origine pourraient, par le biais de l'école, remonter jusqu'aux autorités qui pourraient ainsi leur refuser l'asile.

### 8.5. Projets migratoires de l'émetteur

Cette partie concerne principalement les migrants de première génération qui réalisent des transferts. Les informations obtenues des secondes générations ne sont incluses que dans la discussion sur le retour.

Les individus interrogés qui sont de la première génération ont tous migré entre 20 et 25 ans. La durée de leur séjour hors du Congo varie entre 9 et 34 ans au moment de l'enquête. Les raisons de la migration invoquées par ces personnes sont les études, le manque de perspectives économiques dans le pays d'origine ainsi que les conditions politiques de la RDC. Marie a indiqué que la décision de migrer avait été prise par sa mère.

La totalité des émetteurs imaginent le retour ou l'installation dans leur pays d'origine comme une possibilité. Néanmoins, Marie, Sarah et Elsa ont indiqué que les conditions sécuritaires et politiques devaient s'améliorer avant d'envisager un tel projet. Seuls Kevin, Sarah et Philippe ont des projets concrets de retour. Celui de Philippe est le plus avancé. En effet, ce dernier voyage régulièrement entre la Suisse et le Congo et y réalise des investissements dans le but de préparer son retour. Toutefois, il a insisté sur la difficulté de quitter la Suisse qui sera toujours une sorte de base arrière et sur la nécessité de réaliser un retour progressif. Sylvie, dont le projet n'est pas encore arrêté, a également insisté sur l'incertitude concernant l'aspect définitif de ce possible retour. Cette réinstallation au Congo est envisagée pour plusieurs raisons : l'épanouissement personnel, l'envie d'être véritablement chez soi, le besoin d'être proche de sa famille, le développement du pays, le passage à la retraite ou encore une fatigue de la migration.

## 8.6. Caractéristiques des bénéficiaires

Les caractéristiques des bénéficiaires peuvent influencer la propension d'un individu migrant à leur transférer des fonds. Tout d'abord, le niveau de vie des bénéficiaires a été estimé par la moitié des individus interrogés comme très bas ou bas alors que l'autre moitié a signalé un niveau de vie intermédiaire. Elsa est la seule émettrice ayant précisé que certains bénéficiaires des TDF possédaient des petits commerces en RDC. La plupart des autres participants ont expliqué que les destinataires n'avaient pas d'activité économique. En lien avec le niveau de vie, plusieurs répondants ont évoqué la situation socioéconomique précaire du Congo qui conditionne la vie des bénéficiaires.

Ensuite, les liens de parenté qui réunissent les deux partis impliqués dans les TDF sont souvent proches dans le sens de la famille élargie. Les personnes interviewées ont principalement cité les grands-parents, ainsi que les oncles, tantes, cousins et cousines comme bénéficiaires des transferts. Les frères et sœurs ont été cités par Robert et Philippe deux individus de première génération. Philippe a également mentionné la belle-famille comme faisant partie des bénéficiaires alors que les amis ont été évoqués par Philippe et Sarah.

La majorité des participants ne sont pas les seuls migrants de leur ménage d'origine qui en compte environ un à cinq de plus. Ils ne sont donc potentiellement pas les seuls à soutenir leur famille restée au Congo. La plupart des individus ont expliqué que les autres migrants de leur ménage d'origine réalisaient également des transferts à destination des mêmes bénéficiaires. Ces envois sont parfois groupés sous forme de pots communs avec ceux des émetteurs interrogés. Cependant, Philippe et Joël ont insisté sur les forts écarts de capacité de transferts entre eux et les autres migrants de leur ménage d'origine qui ont notamment migré sur les continents africain et américain. De plus, certains répondants n'ont simplement pas connaissance des TDF réalisés par les autres membres de leur famille qui ont également quitté la RDC.

Les attentes des bénéficiaires sont ressenties par les émetteurs interrogés de la manière suivante. Selon trois répondants, les bénéficiaires attendent beaucoup de la part des émetteurs, principalement en termes financiers. Marie a d'ailleurs indiqué que sa famille au Congo comptait sur elle pour tous les aspects financiers. Cependant, la famille ne reconnaît pas toujours ce soutien. Ainsi, Philippe a soulevé le manque de reconnaissances des destinataires par rapport aux transferts effectués. Les bénéficiaires lui ont régulièrement fait remarquer que

les sommes envoyées n'étaient pas élevées. Ce participant a expliqué que ce manque de reconnaissance provenait d'une absence de connaissances du mode de vie européen qui implique de nombreux frais mensuels. Plusieurs participants ont relevé cette même lacune qui conduit les bénéficiaires vers des exigences importantes à l'égard des migrants de leur famille.

## 8.7. Différences entre les émetteurs et les non-émetteurs

La majorité des individus interrogés procèdent à des transferts de fonds. Seul un individu, Nathan, n'exerce pas cette pratique. L'exposition de ces divergences par rapport aux émetteurs de transferts sera menée dans cette section.

Cet individu est le seul répondant à être au bénéfice d'un permis N, ce qui signifie qu'il est actuellement en procédure d'asile. En termes d'intégration, Nathan se sent peu intégré étant donné qu'il n'a pas encore pu s'insérer sur le marché du travail et qu'il n'a que deux ou trois amis dans ce pays. L'insertion professionnelle est pour lui une porte d'entrée vers la société suisse et les Suisses. Comparativement aux autres individus interrogés, son projet migratoire est le plus récent. En effet, cet individu était arrivé en Suisse il y a seulement neuf mois au moment de l'entretien.

## 8.8. Discussion

### 8.8.1. Critères sociodémographiques

Il faut relever que certains critères sociodémographiques évoqués dans la littérature semble avoir une influence sur les TDF. Tout d'abord, les individus les plus âgés apparaissent comme les plus réguliers dans leur pratique de transferts. Cette observation est uniquement valable pour les membres de la première génération. Selon Lerch et al. (2007), l'âge et la composition familiale doivent être considérés en parallèle.

Ainsi, le fait d'être marié peut conduire à une augmentation du nombre de bénéficiaires comme l'a soulevé Philippe et par conséquent à une pratique plus importante des envois de fonds. Selon Clark et Drinkwater (2001), les jeunes sans aucune charge familiale ont plus de facilité à dégager des revenus pour les TDF. Quatre individus de cette catégorie ont été rencontrés. Toutefois, les entretiens ont révélé que ce type de personnes n'était pas les plus actifs dans cette pratique alors qu'ils ne possèdent pas des revenus moins élevés que les

individus de première génération au vu des estimations faites à partir de leur profession. Il faut tout de même relever que deux de ces personnes n'ont pas d'activité professionnelle.

À l'inverse, le fait d'avoir des enfants à charge semble avoir une influence peu claire sur les envois de fonds. D'une part, certains résultats vont dans le sens de la littérature puisque la présence d'enfants réduit la propension à voyager et potentiellement, par répercussion, les liens transnationaux et les TDF. En effet, la charge inhérente à des enfants peut conduire à une mobilisation importante des revenus dans la société d'accueil ce qui relègue les activités transnationales dont les transferts de fonds font partie à un plan postérieur. Cette citation de **Sylvie** à propos du fait qu'elle n'a pas voyagé vers la RDC ces dernières années en témoigne : « *Et c'est vrai que ces dernières années, bah il y a eu les enfants, y a eu un enchaînement de choses qui ont fait que financièrement c'était pas trop possible quoi.* » Cependant, Robert contredit cette hypothèse puisque, malgré un nombre important d'enfants à charge (4), celui-ci pratique régulièrement les envois de fonds. Il faut toutefois relever une différence entre ces deux individus qui pourrait expliquer cette divergence. Sylvie est une « secondos » alors que Robert fait partie des « primo-migrants » interrogés.

Concernant les genres, il semble que les femmes réalisent des transferts annuels plus faibles que les individus de sexe masculin. Alors que pour tous les hommes interrogés, les sommes annuelles de TDF dépassent les CHF 1'000.-, les femmes ont mentionné une somme maximale de CHF 600.-. Marie a toutefois indiqué qu'elle ne calculait jamais ces montants. Au vu de ses propos et de la part que représentent les TDF dans ses revenus, il peut être supposé que cette somme ne dépasse pas les CHF 1000.- non plus. Ces résultats s'accordent avec les constats faits dans de nombreuses recherches selon Lerch et al. (2007). De plus, il peut être relevé que les hommes ont mentionné un panel plus large de bénéficiaires que les femmes, ce qui appuie les résultats d'Holst et al. (2006).

D'après Vadean (2008), les individus ayant un niveau d'éducation plus élevé transféreront des fonds dans des buts plus productifs. Les entretiens ont permis de mettre en évidence qu'à l'heure actuelle les transferts étaient plutôt réalisés dans une optique de couverture des besoins quotidiens de la famille du pays d'origine, même parmi les individus les plus éduqués. Cet objectif est non-productif selon Chami et al. (2005). Toutefois, il peut être soulevé que les individus interrogés réalisent également des TDF légèrement plus productifs notamment pour l'éducation de membres de leur famille. Pour Faini (2006), les individus hautement éduqués proviennent de familles plus aisées qui n'ont pas besoin de transferts. Au

regard des entretiens, ce jugement n'est pas pertinent. Même si certains individus proviennent de familles ayant un capital humain plus important, ceux-ci réalisent tout de même des transferts à destination d'un panel plus large de bénéficiaires qui intègrent potentiellement des individus avec un capital humain moins important tels que des amis, des cousins ou des oncles et tantes.

Pour ce qui est de l'activité professionnelle, elle apparaît comme un élément important dans la pratique de transferts puisque que son exercice permet à l'individu d'obtenir un revenu dont une part peut être allouée aux envois vers le Congo comme expliqué dans les sections 7.2 et 7.6. Cette donnée ainsi que le niveau d'éducation permettent d'estimer les revenus des individus rencontrés. La participante la mieux placée sur le marché du travail, Sylvie, a un des plus hauts niveaux d'éducation. Il peut donc être supposé que cette dernière a les revenus les plus importants parmi tous les émetteurs. Toutefois, elle ne fait pas partie des individus interrogés qui transfèrent le plus de fonds. Au contraire, elle apparaît comme un des individus en réalisant le moins. À l'inverse, la répondante étant la moins bien placée sur le marché du travail est celle dont le niveau d'éducation est le plus bas parmi les participants. Toutefois, elle n'est pas la moins active en termes de transferts. Ces résultats sont cohérents avec l'étude de Faini (2006) qui souligne que les individus les plus éduqués réalisent moins de TDF.

Enfin, de manière surprenante, les envois de fonds ne sont pas l'apanage des membres de la première génération. Du fait des différentes caractéristiques accordés à ces deux groupes par la littérature, il pouvait être supposé que les secondes générations avaient une faible probabilité de poursuivre cette pratique comme l'ont supposé Clark et Drinkwater (2001) et Vertovec (2004). De même, la majorité des participants considère que ce groupe n'est pas adepte des transferts de fonds. Pourtant, les individus de seconde génération qui ont été interrogés ont bel et bien une pratique de transferts. Cet aspect sera plus largement développé dans le chapitre suivant consacré aux différences entre générations.

### 8.8.2. Rôle de l'émetteur dans la famille

Les entretiens ont permis de soulever que toutes les personnes interrogées pensent que le soutien et l'encouragement des membres de la famille est important. Il apparaît que cette valeur transmise par l'éducation soit essentielle pour les individus interrogés, même si la plupart d'entre eux n'attendent pas de recevoir le même soutien lorsqu'ils seront à la retraite. Les individus sur lesquels les bénéficiaires s'appuient le plus fortement semblent être les migrants de première génération, avec qui ils sont plus en contact. En cas de décès d'un

« primo-migrant », ses enfants de seconde génération prennent cette responsabilité comme dans le cas de Kevin. Ces éléments renforcent l'hypothèse de pratiques de TDF motivés par un sentiment d'obligation familiale évoqué par De Bruyn et Wets (2006) et Kankonde Bukasa (2010). Seuls deux participants, Robert et Kevin ont souligné qu'ils attendaient un soutien financier de leurs enfants. Dans leur cas, les effets de démonstration relevés par Cox et Stark (1994) qui font partie des motivations liées au pur intérêt de l'émetteur peuvent être supposés puisqu'ils font partie des individus qui pratiquent les TDF les plus réguliers.

#### 8.8.3. Liens de l'émetteur avec la société d'accueil

Il semble que les individus se sentant les plus intégrés en Suisse soient parmi les moins actifs dans la pratique des TDF. Ces résultats vont dans le sens des hypothèses de Carling et Hoelscher (2013) et de Holst et Schrooten (2006) qui supposent que l'intégration socioculturelle conduit à une baisse de la mobilisation dans le pays d'origine en faveur des investissements dans la société d'accueil.

Si les individus interrogés sont comparés selon leur nationalité, il ne semble pas que les individus naturalisés soient moins actifs que les personnes qui possèdent encore la nationalité congolaise. Ainsi, les TDF ne semblent pas être freinés par la naturalisation. Ces constats sont cohérents avec l'étude de Pelling et al. (2011). Par contre, il est vrai que ce changement de passeport peut conduire à des difficultés administratives dans les pratiques transnationales puisque pour les Congolais, la naturalisation implique l'abandon de leur passeport d'origine. Ainsi, deux participants ont mentionné l'autorisation de la double nationalité comme solution pour encourager les investissements des Congolais de l'extérieur en RDC. Cette proposition va dans le sens des recherches de Vadean (2008) et Leblang (2013).

#### 8.8.4. Liens transnationaux de l'émetteur

Concernant les liens transnationaux, les individus qui ont voyagé le plus régulièrement vers la RDC, qui ont les membres de leurs familles les plus proches en RDC et qui sont le plus en contact avec ces derniers sont parmi les plus actifs dans la pratique des TDF. Ces résultats correspondent à ce qui est observé par Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006). En effet, le maintien de liens transnationaux semble être un des critères qui définit la propension à réaliser des TDF. Cependant, le fait d'être membre d'associations dont certaines activités sont liées au Congo n'est pas apparu comme un élément décisif dans la pratique des TDF.

À l'inverse, ceux dont les projets sont les plus concrets au niveau des investissements immobiliers font partie des individus qui transfèrent le plus souvent, ce qui est le cas de Kevin et Philippe. Ce dernier élément révèle l'existence potentiel de motivations purement intéressées selon la définition de Lucas et Stark (1985). En effet, ces deux participants possèdent des terres en RDC. Kevin en a d'ailleurs hérité, ce qui pourrait être une autre preuve de motivations personnelles. Il est possible que leurs biens soient administrés par des membres de la famille. Toutefois, le fait que Philippe ait largement insisté sur le manque de fiabilité des individus dans le pays d'origine rend cette probabilité moins forte. D'ailleurs, cet individu semble gérer son bien par lui-même puisqu'il voyage régulièrement vers la RDC depuis quelque temps dans l'optique de préparer son retour.

Les individus qui ont reçu du soutien de leur famille pour leur éducation et leur migration font également partie des individus les plus réguliers dans la pratique des TDF. Dans ce cas, il semble que les envois de fonds puissent en réalité être une forme de remboursement des frais engagés par le ménage d'origine. Cette théorie a été développée par Stark (1991) et intégrée au concept d'altruisme tempéré que Lucas et Stark (1985) avait soulevé précédemment. Les cas de trois participants sont cohérents avec ces études. Philippe, Marie et Sarah ont vu leur éducation ainsi que leur migration financée par leur famille qui est restée en RDC. Ils ont donc contracté une forme de prêts vis-à-vis de leur ménage d'origine dont les « remittances » peuvent représenter une sorte de remboursement selon Stark (1991). D'après Philippe, cette participation a toutefois été faible. Cependant, le fait que ces potentiels remboursements aient lieu dans le cadre de migrations internationales appuie les observations de Poirine (1997). Pour cet auteur, ce type d'arrangements est particulièrement pertinent dans le cas des migrations internationales, car les gains dus aux différentiels de salaires peuvent être plus importants.

Pour conclure, le fait de se sentir à la maison lors des voyages en RDC n'est pas apparu comme un élément pertinent pour l'explication des TDF. Par contre, concernant les « secondos », le fait d'avoir régulièrement entendu parler de son pays d'origine émerge comme un élément influençant la pratique de transferts. En effet, les individus de seconde génération qui ont affirmé avoir régulièrement entendu leurs parents parler de leurs origines sont les plus réguliers dans les envois de fonds. Il peut être supposé que ces apports d'information aient permis de construire un lien transnational plus fort avec leurs pays d'origine, ce qui conduit à des transferts plus réguliers selon Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006).

#### 8.8.5. Projets migratoires de l'émetteur

Par rapport aux projets migratoires, il peut être relevé que la plupart des émetteurs de TDF s'ancrent dans une perspective de long terme. Toutefois, les transferts ne sont pas apparus comme des cadeaux tels que supposés par Glytsos (1997) dans le cas de migration de long terme. En effet, les entretiens ont permis de mettre en évidence l'aspect obligatoire de cette pratique en particulier parmi les individus de première génération. Dans ce cadre, le fait que Marie ait migré du fait de la décision de sa mère et que sa famille compte sur elle pour tous les aspects financiers donne une nouvelle preuve de l'existence de compromis familiaux tels que définis par Stark (1991) dans sa théorie de la NEM.

De plus, l'augmentation des transferts avec les années passées en migration, évoquée par Gubert (2002), est apparue comme une hypothèse exacte. En effet, l'individu qui a séjourné le plus longtemps en Suisse est celui qui pratique le plus les TDF. Enfin, le fait d'avoir un projet de retour concret semble conduire à des envois plus fréquents comme dans le cas de Kevin et Philippe.

#### 8.8.6. Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires des transferts ont un niveau de vie qui se situe dans la moitié inférieure par rapport aux autres Congolais. Quelques destinataires ont un niveau de vie intermédiaire ce qui fait écho aux recherches d'Azam et Gubert (2006). Les bénéficiaires des TDF ne sont donc pas toujours les plus pauvres tels que ces deux auteurs l'ont fait remarquer. Cependant, il est apparu que les individus qui transféraient le plus souvent estimaient que le niveau de vie des bénéficiaires était très bas comme en témoignent ces propos de **Philippe** : « *Si tu allais au Congo aujourd'hui tu vas pleurer ma fille. C'est vraiment un niveau... y a même pas de catégorie. Quand quelqu'un n'arrive pas à manger le matin et qu'il mange qu'à 21h, ça je sais pas quelle catégorie. Je sais pas, c'est très difficile* ». Ces résultats sont cohérents avec l'étude de Gubert (2002) qui explique que les individus étant dans une dynamique altruiste soutiendront leur ménage d'origine dans une plus forte mesure si celui-ci a des revenus très bas. Ainsi, les observations faites dans l'analyse vont dans le sens du pur altruisme développé par Becker (1974) et Lucas et Stark (1985).

La diversité des bénéficiaires démontre la solidarité qui peut exister parmi les Congolais et leur entourage. Il est important de noter que les membres de la famille élargie selon les définitions usuelles (grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines) sont plutôt vus comme de la famille proche pour les émetteurs. Ce constat révèle la conception large de la famille

dans la communauté congolaise qui conduit à un panel de bénéficiaires, lui aussi, plus important.

De plus, l'hypothèse selon laquelle la présence d'autres migrants conduirait à une baisse de la mobilisation de l'individu observé peut potentiellement se vérifier parmi la quasi-totalité des individus de seconde génération. Ces derniers participent à des pots communs avec d'autres membres de leur famille notamment leurs parents. Le montant total de l'envoi est ainsi supporté par un plus grand nombre d'individus ce qui est cohérent avec la supposition citée précédemment. Dans le cas des autres répondants, cette hypothèse est plus difficile à vérifier. En effet, plusieurs individus n'ont pas connaissance des envois exacts des autres membres de leur famille et considèrent que leur capacité financière est supérieure à celle des autres.

Enfin, il est intéressant de mettre en évidence que les attentes des bénéficiaires par rapport aux migrants sont plus ou moins fortes. Celles-ci sont particulièrement élevées vis-à-vis des « primo-migrants ». Elles peuvent influencer les envois de fonds comme dans le cas de Marie sur laquelle de fortes attentes pèsent. Ces attentes peuvent être une explication supplémentaire quant à l'aspect obligatoire des TDF mentionné par De Bruyn et Wets (2006) et Kankonde Bukasa (2010).

#### 8.8.7. Différences entre les émetteurs et les non-émetteurs

Le seul individu qui ne procède pas à des TDF n'a que peu de différences avec les émetteurs de transferts. Cependant, ces différences peuvent avoir un fort impact étant donné qu'elles concernent des aspects importants de la vie de ce dernier. En effet, sa situation de demandeur d'asile ainsi que son arrivée récente en Suisse ont pour conséquence que Nathan n'a pas encore une situation stable en Suisse. Le fait qu'il ait le projet migratoire le plus récent et qu'il n'envoie pas de fonds est en cohérence avec la recherche de Gubert (2002). Selon cette chercheuse, au début de la migration, l'individu n'a pas la stabilité financière lui permettant de s'adonner aux TDF.

## 9. Différences entre générations

Les participants ont été interrogés sur les différences de comportement entre les générations. Dans un premier temps, ces réponses seront présentées. Ensuite, la pratique effective de transferts des individus des deux générations sera mise en évidence à la lumière des entretiens et de la seconde grille d'analyse. Ainsi, le dernier objectif qui est *d'examiner les potentielles différences de pratiques de transferts entre les migrants de premières et de secondes générations et leurs possibles causes* pourra être atteint.

### 9.1. Avis des participants

À la question « Est-ce que vous pensez que les jeunes Congolais qui sont nés ou ont grandi ici ont ce même comportement de transferts ? », les individus rencontrés ont apporté des réponses partagées. La moitié d'entre eux a répondu de manière négative alors que l'autre moitié a nuancé ses propos.

D'après les individus qui ont répondu négativement à cette question, les membres de la seconde génération ne réalisent pas de transferts. Marie a même souligné que les personnes de ce groupe détestaient cette pratique. Ces individus justifient leur opinion par plusieurs éléments. Tout d'abord, Marie a indiqué que les personnes de seconde génération priorisent leurs dépenses dans le pays d'origine ce qui relègue les TDF à un plan postérieur. D'après les quatre personnes ayant donné une réponse négative, ces « secondos » ont des liens moins forts avec le pays d'origine étant donné qu'ils n'y ont pas grandi, que leurs parents ne s'y trouvent pas et qu'ils n'ont que peu de contact avec leurs grands-parents. Aussi, Christelle et Sylvie ont souligné que les secondes générations n'avaient pas la même mentalité que leurs parents. Selon Sylvie, ils ont grandi avec un esprit très individualiste, moins propice aux envois de fonds. Ces propos de **Christelle** illustrent ce point de vue : « *On a pas cette culture... En Suisse on a beaucoup ce truc de notre argent on met à la banque on met de côté pour plus tard. Et on est ancré là-dedans puis les jeunes ils vivent là, ils ont cette mentalité-là. Ils ont pas cette obligation de... ils ont pas laissé des gens derrière eux en fait... donc pour eux ça les passe un peu au-dessus aussi.* » Ce passage exemplifie également l'absence d'obligation pour les membres de la seconde génération. Cet élément a également été mentionné par plusieurs participants. Ainsi, Philippe préfère que ses enfants ne soient pas trop en contact avec la famille d'origine afin que ces derniers ne soient pas intégrés à ce « système » de TDF auquel ils ne sont pas astreints selon ses propos.

L'autre moitié des individus a nuancé ses réponses. Pour ces derniers, ce comportement dépend de divers éléments. Pour Nathan, Elsa et Sarah, cette pratique sera réalisée par les « secondos » dans le cas d'une transmission de cette valeur par les parents. Alors que Kevin a souligné l'importance de la création d'attaches transnationales par des voyages au Congo pour la mise en place des TDF, Joël a expliqué que cette pratique dépendait de la préservation des valeurs traditionnelles par les « secondos ».

La comparaison des processus de transferts par génération permettra de constater si les suppositions des participants sont cohérentes avec la pratique des membres de la seconde génération interrogées et si des différences importantes existent entre les deux groupes observés.

## 9.2. Différences observées

Au regard des entretiens, les transferts des membres de la première génération sont généralement initiés par la demande particulière d'un bénéficiaire. Ceux-ci mobilisent leur revenu pour l'envoi de fonds pour une part pouvant atteindre 10 %, voire plus, de leur revenu mensuel dans les mois de transferts. Pour les caractéristiques des envois, ceux-ci sont délivrés en espèces et en nature, de manière généralement individuelle, via Western Union ou des voies informelles, pour un montant annuel pouvant aller jusqu'à CHF 10'000.-, à une fréquence de quatre à douze fois par an. Ces transferts ont pour but de couvrir les besoins quotidiens des bénéficiaires, les frais exceptionnels liés à des événements ainsi que l'éducation de membres de la famille. Ils sont destinés à un panel composé par la famille élargie ainsi que la belle-famille et des amis. Leur utilisation est généralement conforme aux objectifs de transferts fixés par l'émetteur.

Les transferts des membres de seconde génération sont, pour leur part, initiés par la demande d'un bénéficiaire ou celle d'un intermédiaire. Ces individus mobilisent leurs revenus, mais n'ont pas donné d'informations quant à la part que les transferts représentaient dans leurs ressources puisque ceux-ci sont plutôt irréguliers. Leurs envois sont réalisés en espèces et en nature, de manière individuelle ou groupée, via les agences formelles de « Western Union » et « Money Gram » ou par le biais d'un intermédiaire gérant le processus d'envoi, pour un montant oscillant entre CH 200.- et CHF 2000.- annuel, à une fréquence d'une à cinq fois par an. Seul Kevin procède à des transferts plus fréquents à raison d'une dizaine d'envois annuels. Ces TDF ont principalement pour but de couvrir les frais exceptionnels divers de la famille et dans une moindre mesure ses besoins quotidiens. Ils sont destinés à la famille élargie

uniquement. L'utilisation de ces envois leur apparaît comme conforme à ce qui était prévu dans leur objectif initial.

Ainsi, les différences les plus importantes sont les suivantes. Tout d'abord, l'appel aux intermédiaires semble plus fréquent dans le processus des membres de secondes générations que ce soit au moment de l'initiation du transfert ou de l'envoi en tant que tel. Les transferts groupés semblent être une pratique fréquente chez les secondes générations alors que celle-ci n'a pas été mentionnée par les membres de la première génération. De plus, les sommes envoyées semblent moins élevées pour les « secondos » même si le montant de CHF 10'000.- mentionné par un « primo-migrant » est à prendre avec précaution. De même, la fréquence d'envoi des individus de seconde génération apparaît comme moins régulière que celles des membres de la première génération. Kevin est le seul « secondos » réalisant des transferts aussi réguliers que les « primo-migrants ». Cela dit, le fait qu'il ait « hérité » de cette pratique peut justifier cette exception. Enfin, le panel d'individus auquel se destinent les TDF est plus restreint pour les membres de seconde génération puisqu'ils ne transfèrent qu'à la famille élargie alors que leurs aînés envoient également des fonds à leur belle-famille ou à des amis.

Des suggestions d'explications quant à cette implication moins intense dans la pratique des transferts de fonds ont été faites par les participants. Ces derniers ont invoqué la mobilisation des « secondos » dans les dépenses liées à la société d'accueil dans laquelle ils vivent, ainsi que l'absence d'obligation vis-à-vis de la famille restée dans le pays d'origine comme motif de ce moindre investissement. De plus, les individus interrogés ont également évoqué les liens transnationaux plus faibles des « secondos » ainsi que leur mentalité plus individualiste qui les rend moins sensibles à la situation de leur famille dans le pays d'origine.

### 9.3. Discussion

Il est intéressant de relever que les avis des participants ne coïncident pas avec les comportements qui ont été observés au travers des entretiens. Comme soulevé dans la section 8.8.1, la pratique des transferts de fonds n'est pas propre aux individus de première génération. Les « secondos » rencontrés procèdent tous à ce type d'envois contrairement à ce qui pouvait être attendu au regard des réponses des individus évoquées au point 9.1 et de la littérature. En effet, les participants étaient partagés quant à l'existence de pratique de transferts de fonds parmi les individus de seconde génération. De plus, selon Clark et Drinkwater (2001), il existe un lien fort entre migration et TDF. D'après ces auteurs, ce lien

n'existe pas pour les membres de la seconde génération qui n'ont pas choisi de migrer et qui, par conséquent, n'auront qu'une faible propension à transférer des fonds. De même, selon Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006), les liens transnationaux ont une forte influence sur les TDF. Ces relations sont plus distendues dans le cas des « secondos » qui sont plus intégrés dans la société d'accueil comme l'explique Bolzman et al. (2003). Ces liens moins forts conduisent les membres de la seconde génération à procéder de manière moins importante aux envois de fonds. Malgré ces observations, la pratique des TDF a bel et bien été mise en évidence parmi les « secondos ».

Cependant, quelques différences ont été mises en exergue entre les processus de transferts des deux générations à l'étude. Celles-ci concernent la mobilisation plus fréquente d'intermédiaires par les « secondos », la fréquence ainsi que les sommes moins importantes de leurs TDF ainsi que la plus faible diversité des bénéficiaires de leurs envois. Ces divergences restent relativement peu flagrante, excepté dans le cas de la fréquence des envois. Elles témoignent tout de même d'une forme d'implication moins forte des individus de seconde génération dans la pratique des transferts de fonds.

Les réponses des individus de seconde génération, ainsi que la littérature permettent de mettre en évidence deux éléments qui ont été cités par les participants en tant que causes possibles des différences dans les envois de fonds des deux générations. En premier lieu, il est vrai que la notion d'obligation de transférer expliquée par De Bruyn et Wets (2006) et Kankonde Bukasa (2010) a été uniquement évoquée par des individus de première génération. Les « secondos » qui ont abordé ce sujet l'ont fait à l'égard des « primo-migrants » et non de leur situation propre. Même si un des jeunes de seconde génération a souligné avoir repris la « charge sociale » que représentent les transferts suite au décès de son parent, il n'est pas apparu comme obligé de réaliser ces envois. Son cas est d'ailleurs exceptionnel. Dans les entretiens, cette obligation semblait découler des liens étroits avec la famille restée dans le pays d'origine, mais aussi des stratégies familiales de la NEM définies par Stark (1991). Ces stratégies ont été décidées avant la migration du « primo-migrants » lorsque les « secondos » n'étaient que des enfants ou n'étaient pas encore nés. Ces derniers n'ont ainsi pas été intégrés à cette stratégie et n'ont donc aucun contrat tacite avec la famille vivant dans le pays d'origine. Cette obligation a également paru provenir des investissements divers du ménage d'origine dans l'éducation et la migration des membres de première génération dont les secondes générations n'ont pas bénéficié. Ces investissements peuvent motiver les migrants à transférer des fonds selon Lucas et Stark (1985) et Stark (1991). Cependant, les « secondos »

n'ont pas contracté de « prêts » implicites avec leur famille vivant en RDC pour leur éducation qui a été majoritairement acquise dans la société d'accueil ou pour leur migration qui a été décidée par leurs parents ou n'a pas existé pour ceux qui sont nés en Suisse.

Dans ce contexte, la seconde cause potentielle de la plus faible implication des « secondos » dans les TDF est déjà introduite puisqu'il s'agit des liens transnationaux maintenus avec le pays d'origine. Ceux-ci apparaissent comme moins forts pour les membres de seconde génération comparativement aux « primo-migrants ». En effet, les « secondos » semblent être en contact moins fréquent avec leur famille au Congo ce qui peut expliquer la mobilisation d'intermédiaires plus habituelle dans leur pratique et leur moindre implication. De même, le fait que les voyages des membres de la seconde génération remontent à de nombreuses années dans la majorité des cas et que certains d'entre eux n'ont que peu entendu parler de leur pays d'origine par leurs parents peut conduire à l'affaiblissement de leurs liens transnationaux. De plus, leurs connaissances moins précises des langues du Congo a pour conséquence que leur utilisation de ces dernières nécessite un effort de leur part notamment pour les communications avec la famille vivant au Congo. Ces constats couplés à l'implication moins importante des « secondos » dans les TDF sont en cohérence avec les études de Carling et Hoelscher (2013) et Holst et Schrooten (2006) qui soulignent l'importance des liens transnationaux dans la pratique des transferts.

Grâce à l'analyse des entretiens, d'autres causes potentielles peuvent être évoquées. Le rôle de soutien financier vis-à-vis de la famille semble être assumé de manière plus forte par les individus de la première génération alors que les « secondos » apparaissent plus comme des soutiens ponctuels. De même, les liens des individus de seconde génération avec la société d'accueil semble plus fort notamment du fait d'une parfaite maîtrise de la langue française qu'il parle mieux que les langues du Congo. Cette relation plus forte pourrait conduire à une démobilitation des individus dans leur pays d'origine au profit des investissements dans la société d'accueil selon l'hypothèse de Carling et Hoelscher (2013). Les « secondos » pourraient ainsi être victimes de ce phénomène.

## 10. Conclusion

Ce travail de recherche avait pour but de mieux comprendre la pratique des transferts de fonds des Congolais de Suisse en fonction de leur génération. Pour répondre à cette problématique, une recherche qualitative a été menée sous la forme d'entretiens semi-directifs auprès de dix individus de différentes générations originaires de la RDC. Suite à une revue de la littérature et des différentes études portant sur le sujet des TDF, les résultats des entretiens ont été relevés en s'appuyant sur trois grilles d'analyse créées à partir des données de la littérature et des entretiens. Ainsi, des réponses concrètes ont pu être données aux quatre objectifs qui ont été fixés au début de cette étude ce qui a permis de répondre à la question de recherche.

Le premier objectif était de *réaliser une description générale de cette pratique parmi les Congolais*. Ainsi, il a pu être relevé que la vision des participants sur la problématique des transferts de fonds est partagée. Alors que certains répondants sont en faveur des TDF, d'autres sont plutôt opposés à ces envois. Malgré ces différences d'opinions, la quasi-totalité des individus transfère des fonds vers leur pays d'origine généralement motivés par la situation dans laquelle vivent leur famille et par une forme d'obligation ressentie vis-à-vis de cette dernière. L'utilisation de ces transferts est plus fréquemment orientée vers la couverture des besoins courants comme Mobhé (2010) l'a décrit. À l'heure actuelle, aucun des participants n'a d'activités économiques en RDC, mais la majorité des répondants le projette. Enfin, une partie d'entre eux serait intéressée par des transferts groupés.

Le second objectif était de *mettre en évidence le processus suivi par les transferts de fonds des Congolais de Suisse depuis leur émission jusqu'à leur réception (émetteur, bénéficiaires, somme, canaux, régularité, utilisation, contraintes...)*. Dans ce cadre, il a pu être constaté que le processus des transferts est régulièrement initié par une demande des bénéficiaires. L'émetteur qui accepte de procéder à un envoi mobilise ensuite une part de ses revenus et les transfère principalement en espèces par des agences de transfert formelles, à une fréquence variable, dans le but de couvrir des frais imprévus ou des besoins courants des bénéficiaires. Ces résultats sont également cohérents avec l'étude de Mobhé (2010). Les TDF sont généralement destinés à la famille élargie des émetteurs, mais peuvent dans certains cas concerner des amis ou la belle-famille de ces derniers. La plupart des transferts semblent être utilisés selon les objectifs fixés au début du processus. Toutefois, les émetteurs ont soulevé la difficulté d'identifier le véritable usage des sommes envoyées.

Le troisième objectif avait été décrit de la manière suivante : *relever les caractéristiques de l'émetteur des transferts et du bénéficiaire qui peuvent influencer les envois de fonds selon la littérature et qui se retrouvent ou non parmi les Congolais de Suisse*. Ce dernier a pu être atteint par la mise en évidence des caractéristiques des individus rencontrés. Les répondants les plus âgés sont les plus réguliers dans la pratique des TDF. De plus, le genre a semblé jouer un rôle dans les sommes transférées. En effet, les femmes transfèrent des sommes annuelles moins élevées que les hommes. Les participants qui endossent un rôle d'appui financier important pour leur famille, qui sont les moins intégrés au niveau socioculturel dans la société d'accueil, qui préservent les liens transnationaux les plus forts et dont la migration est la plus ancienne sont les plus réguliers dans la pratique des TDF. De même, les projets de retour les plus concrets conduisent à une mobilisation plus importante dans la pratique des TDF. Ces envois sont destinés à des bénéficiaires dont le niveau de vie est très bas ou bas et au mieux, intermédiaire. Ainsi, les destinataires des transferts ne sont pas toujours les individus les plus pauvres. Toutefois, les personnes ayant mentionné les niveaux de vie les plus bas sont celles qui sont les plus actives dans les envois de fonds ce qui montre l'aspect altruiste de cet acte comme Gubert (2002) l'avait souligné. Finalement, les différences entre les émetteurs et les non-émetteurs ont été mises en évidence et sont principalement dues à une divergence au niveau du titre de séjour ainsi qu'à l'ancienneté de la migration. En effet, le seul individu qui ne procède pas aux TDF a un statut de séjour précaire et son arrivée en Suisse datait de neuf mois seulement au moment de l'enquête.

Enfin, le dernier objectif consistait à *examiner les potentielles différences de pratiques de transferts entre les migrants de premières et de secondes générations et leurs possibles causes*. Les avis des participants sur les comportements de transferts des personnes de seconde génération sont très partagés. D'une part, la moitié des individus pensent que les « secondos » ne pratiquent pas du tout les transferts contrairement à leurs parents. D'autre part, la seconde moitié des répondants pense que ce comportement peut se retrouver parmi les membres de seconde génération sous certaines conditions. Grâce aux résultats des entretiens et à l'analyse des processus effectuée plus tôt dans ce travail, il a pu être relevé que les pratiques de TDF sont relativement proches entre les membres de ces générations. Toutefois, quelques divergences existent. Ainsi, les « secondos » ont tendance à mobiliser plus fréquemment des intermédiaires dans leurs TDF, à participer plus régulièrement à des envois groupés sous forme de pots communs, à envoyer des sommes annuelles moins élevées et à

réaliser des TDF moins fréquemment, vers un panel de bénéficiaires plus restreints que leurs parents.

Tous ces éléments ont permis de décrire de manière précise la pratique des transferts de fonds parmi les Congolais de Suisse, mais également de découvrir plusieurs aspects d'importance dans les TDF. Les notions de rôle, d'attentes des bénéficiaires ou de perception générale des transferts n'ont que rarement été discutées dans les divers travaux concernant les TDF. Pourtant, ces éléments ont permis de mieux appréhender la problématique à l'étude.

Cependant, cette recherche présente quelques limites. Tout d'abord, celle-ci n'est pas généralisable à l'ensemble des Congolais vivant en Suisse. En effet, elle est basée sur les témoignages de dix individus uniquement. Toutefois, ces résultats donnent un premier aperçu de la complexité de cette problématique et ont permis de mettre en évidence quelques hypothèses qui pourront être vérifiées dans de prochaines études. De plus, cette recherche n'a pas intégré les individus de seconde génération mixte qui ont probablement des caractéristiques différentes des autres « secondos ». Ce choix a découlé de la supposition que les spécificités de ce groupe de personnes nécessitaient une recherche à part entière ou une étude plus vaste. De même, le fait que les dix individus interrogés pratique dans leur quasi-totalité les TDF a conduit à un manque d'informations quant aux migrants qui ne procèdent pas à ce type d'envois. Enfin, mon appartenance au groupe observé a pu conduire à divers biais. Cependant, de nombreuses stratégies ont été mises en place afin de réduire ces potentielles incursions de mes opinions. Ainsi, cette appartenance a plutôt constitué un avantage permettant de mieux contextualiser les réponses des individus rencontrés.

De futures recherches pourraient approfondir cette problématique en intégrant notamment des dimensions quantitatives et nationales qui permettraient de vérifier les éléments qui ont émergé dans cette étude. Une telle recherche pourrait ainsi capturer plus d'individus ne procédant pas aux TDF et permettre d'identifier les particularités de ces personnes. De plus, les individus de seconde génération mixte pourraient également être intégrés à de prochaines études afin de mettre en évidence les éventuels TDF de ce groupe. De même, la prise en compte de plus d'éléments explicatifs concernant les bénéficiaires seraient intéressantes et permettraient d'avoir une vision plus globale de cette pratique de transferts de fonds qui n'est pas prête de prendre fin. L'exemple du projet MAFE illustre le potentiel des recherches multi-situées qui offrent une meilleure considération de phénomènes aussi complexes que la migration et les transferts de fonds.

## 11. Bibliographie

### *Articles et ouvrages*

ADAMS, R. H. (1991), « The Economic Uses and Impact of International Remittances in Rural Egypt », *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 39, n° 4, pp. 695-722.

AYACHE, M., DUMEZ, H. (2011), « Le codage dans la recherche qualitative une nouvelle perspective ? », *Le Libellio d'Aegis*, Vol. 7, n° 2-Eté, pp. 33-46.

AZAM, J. P., GUBERT, F. (2006), « Migrants' remittances and the household in Africa: a review of evidence », *Journal of African Economies*, Vol. 15, n° 2, pp. 426-462.

BAGALWA MAPATANO, J. M. (2007), « *Crise de l'État et migrations: la diaspora congolaise-zairoise en Suisse, 1980-2005* », Editions Publibook, France.

BAZONZI, J. M. (2015), « Quelle contribution des diasporas au développement de l'Afrique centrale ? », *Alternatives Sud*, Vol. 22, n° 1, pp. 161-176.

BEAUCHEMIN, C., KABBANJI, L., LESSAULT, D., SCHOUMAKER, B. (2010), « Migrations between Africa and Europe: Survey Guidelines », MAFE Methodological Notes 1.

BECKER, G. S. (1974), « A theory of social interactions », *Journal of political economy*, Vol. 82, n° 6, pp. 1063-1093.

BOLLARD, A., MCKENZIE, D., MORTEN, M., RAPOPORT, H. (2011), « Remittances and the Brain Drain Revisited: The Microdata Show That More Educated Migrants Remit More », *The World Bank Economic Review*, Vol. 25, n° 1, pp. 132-156.

BOLZMAN, C., FIBBI, R., VIAL, M. (2003), « Que sont-ils devenus? Le processus d'insertion des adultes issus de la migration », In *Les migrations et la Suisse* (coordonné par Wicker et al.), Seismo, Zürich.

CARLING, J. (2008), « The determinants of migrant remittances », *Oxford Review of Economic Policy*, Vol. 24, n° 3, pp. 581-598.

CARLING, J., HOELSCHER, K. (2013), « The capacity and desire to remit: comparing local and transnational influences », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 39, n° 6, pp. 939-958.

CAYROL, A. (2011), « Transferts de fonds des travailleurs émigrés en Belgique », *Réseau Financement Alternatif*.

CHAMI, R., FULLENKAMP, C., JAHJAH, S. (2005), « Are immigrant remittance flows a source of capital for development ? », *IMF Staff papers*, Vol. 52, n° 1, pp. 55-81.

CLARK, K., DRINKWATER, S. (2001), « An Investigation of Household Remittance Behaviour », Working Paper, School of Economic Studies, University of Manchester.

COIFFARD, M. (2011), « Les déterminants et impacts macroéconomiques des transferts de fonds des migrants : une analyse du cas des pays fortement dépendants », Thèse de doctorat, Université de Grenoble.

CORTES, G. (2000), « *Partir pour rester, Survie et mutations de sociétés paysannes andines (Bolivie)* », Éditions de l'IRD, Paris.

COX, D. (1987), « Motives for private income transfers », *Journal of political economy*, Vol. 95, n° 3, pp. 508-546.

COX, D., STARK, O. (1994), « Intergenerational transfers and the demonstration effect », *Boston College Working Papers in Economics*.

DE BRUYN, T., WETS, J. (2006), « Remittances in the Great Lakes Region », *IOM Migration Research Series*, n° 25.

DE LA BRIÈRE, B., DE JANVRY, A., LAMBERT, S., SADOULET, E. (1997), « Why do migrants remit ? An analysis for the Dominican Sierra », *FCND discussion papers*, International Food Policy Research Institute (IFPRI), n° 37.

DE HAAS, H. (2009), « Remittances, Migration and social development. A conceptual review of the literature », *Social Policy and Development Programme Paper Number 34*.

DUSTMANN, C., MESTRES, J. (2010), « Remittances and temporary migration », *Journal of Development Economics*, Vol. 92, n° 1, pp. 62-70.

FAJNZYLBER, P., LÓPEZ, J. H. (2008), « Close to home, The development impact of remittances in Latin America », *Remittances and Development*, Worldbank.

FAINI, R. (2006), « Remittances and the brain drain », *IZA Discussion Papers*, n° 2155.

FIBBI, R., D'AMATO, G. (2008), « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 24, n° 2, pp. 7-22.

FLAHAUX, M.-L., (2014), « Retourner au Sénégal et en RD Congo: Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants », Thèse de doctorat, *Presses universitaires de Louvain*, Université catholique de Louvain.

Fonds monétaire international (FMI) (2009), « Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale », sixième édition (MBP6), FMI.

FUNKHOUSER, E. (1995), « Remittances from International Migration: A Comparison of El Salvador and Nicaragua », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 77, n° 1, pp. 137-146.

GEDESHI, I. (2002), « Role of Remittances from Albanian Emigrants and their Influence in the Country's Economy », *Eastern European Economics*, Vol. 40, n° 5, pp. 49-72.

GLYTSOS, N. P. (1997), « Remitting Behaviour of “Temporary” and “Permanent” Migrants: The Case of Greeks in Germany and Australia », *Labour*, Vol. 11, n° 3, pp. 409-435.

GUBERT, F. (2002), « Do Migrants Insure Those Who Stay Behind ? Evidence from Kayes Area Western Mali », *Oxford Development Studies*, Vol. 30, n° 3, pp. 267-287.

HAGEN-ZANKER, J., SIEGEL, M. (2007), « The Determinants of Remittances: A review of the literature », *MSGOG Working Paper*, n° 3, Maastricht University.

HAUG, W., Office fédéral de la statistique (1995), « La Suisse: terre d'immigration, société multiculturelle: éléments pour une politique de migration », Office fédéral de la statistique.

HODDINOTT, J. (1992), « Modelling remittance flows in Kenya », *Journal of African Economies*, Vol. 1, n° 2, pp. 206-232.

HODDINOTT, J. (1994), « A model of migration and remittances applied to Western Kenya », *Oxford economic papers*, pp. 459-476.

HOLST, E., SCHÄFER, A., SCHROOTEN, M. (2008), « Gender, Migration, Remittances: Evidence from Germany », *SOEPpapers on Multidisciplinary Panel Data Research*, n° 111.

HOLST, E., SCHROOTEN, M. (2006), « Migration and Money: What Determines Remittances ? Evidence from Germany », *DIW Discussion Papers*, n° 566.

KANKONDE BUKASA, P. (2010), « Transnational family ties, remittance motives, and social death among Congolese migrants: a socio-anthropological analysis », *Journal of Comparative Family Studies*, Vol. 41, n° 2, pp. 225-243.

LEBLANG, D. (2013), « Harnessing the diaspora: the political economy of dual citizenship, migrant remittances and return », Working Paper, Department of Politics, University of Virginia.

LERCH, M., DAHINDEN, J., WANNER, P. (2007), « Remittance behaviour of Serbian migrants living in Switzerland », *SFM Studies* 51, Université de Neuchâtel.

LUCAS, R. E. B., STARK, O. (1985), « Motivations to Remit: Evidence from Botswana », *Journal of Political Economy*, Vol. 95, n° 5, pp. 900-918.

LUTUTALA, B. (2006), « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais: Une enquête auprès des migrants à Paris », *Civilisations*, Vol. 54, n° 1/2, pp. 117-124.

MARSHALL, C., ROSSMAN, G. B. (1995), « Data collection methods », *Designing qualitative research*, Vol. 2, n° 8.

MAXWELL, J. A. (2000), « La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive », *Editions universitaires Fribourg*, Fribourg.

MILES, M. B., HUBERMAN, A. M. (2005), « *Analyse des données qualitatives* », Traduit par MH Rispal, deuxième édition, De Boeck Supérieur.

MOBHÉ, A. M. (2010), « Les transferts des émigrés congolais vers les ménages de la ville de Kinshasa : niveau et déterminants », MAFE Working Paper 10.

OSO CASAS, L. (2002), « Stratégies de mobilité sociale des domestiques immigrées en Espagne », *Revue Tiers Monde*, Vol. 43, n° 170, pp. 287-305.

PELLING, L., HEDBERG, C., MALMBERG, B. (2011), « Remittances from Sweden. an Exploration of Swedish Survey Data », Working Paper, Institute for Futures Studies, n° 1.

PIGUET, E. (1999), « Quelques éclairages sur les jeunes issus de l'immigration en Suisse », *Migrations Société*, Vol. 62, pp. 77-86.

POIRINE, B. (1997), « A Theory of Remittances as an Implicit Family Loan Arrangement », *World Development*, Vol. 25, n° 4, pp. 589-612.

PORTES, A. (1999), « Conclusion : Towards a new world - the origin and effects of transnational activities. », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 22, n°2, pp. 463-477.

Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) (2016), « Rapport sur le développement humain 2016, le développement humain pour tous », PNUD.

RAKOTONARIVO, A., MOBHE, A. M. (2013), « 4-Envoyer et recevoir: les transferts de migrants vers les régions de Dakar et Kinshasa », in Beauchemin et al., « Migrations africaines : le codéveloppement en questions », *Armand Colin « Recherches »*, pp. 127-158.

RAPOPORT, H., DOCQUIER, F. (2005), « The economics of migrants ? Remittances », *IZA Discussion paper series*, n° 1531.

RAVENSTEIN, E. G. (1885), « The laws of migration », *Journal of the statistical society of London*, Vol. 48, n° 2, pp. 167-235.

RODRIGUEZ, E. R. (1996), « International Migrants' Remittances in the Philippines », *The Canadian Journal of Economics*, Vol. 29, n° 2, pp. 427-432.

SCHOUMAKER, B., FLAHAUX, M.-L., MOBHE, A. M. (2013), « Changing Patterns of Congolese Migration », MAFE Working Paper 19, pp.1-32.

SCHOONVAERE, Q. (2010), « Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique: Analyse des principales données démographiques », Étude du Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme, Bruxelles.

STARK, O. (1991), « *The migration of labor* », Basil Blackwell, England.

SUMATA, C. (2002), « Migradollars & poverty alleviation strategy issues in Congo (DRC) », *Review of African Political Economy*, Vol. 29, n° 93-94, pp. 619-628.

TAYLOR, J. E., ARANGO, J., HUGO, G., KOUAOUICI, A., MASSEY, D. S., PELLEGRINO, A. (1996), « International migration and community development », *Population Index*, pp. 397-418.

TILLMANN, R. (1997), *La mobilité scolaire en Suisse*, Office fédéral de la statistique, Berne.

ULKU, H. (2012), « Remitting Behaviour of Turkish Migrants: Evidence from Household Data in Germany », *Urban Studies*, Vol. 49, n° 14, pp. 3139-3158.

Union Africaine (2015), « Le droit à la nationalité en Afrique », Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

VADEAN, F. P. (2008), « Skills and Remittances », In *Migrants and Markets* (edited by KOLB H., EGBERT H.), Amsterdam University Press.

VAUSE, S. (2012), « Différence de genre et rôles des réseaux migratoires dans la mobilité internationale des Congolais (RDC) : étude des tendances, des déterminants et des conséquences de la migration », Thèse de doctorat, *Presses universitaires de Louvain*, Université catholique de Louvain.

VERTOVEC, S. (2004), « Migrant Transnationalism and Modes of Transformation », *The International Migration Review*, Vol. 38, n° 3, pp. 970-1001.

WANNER, P. (2004), « Migration et intégration : populations étrangères en Suisse », Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, pp.1-99.

WANNER, P., FIBBI, R. (2009), « Enfants d'immigrants en Suisse : entre intégration et discrimination », In *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités* (coordonné par Oris et al.), pp. 127-148, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

Worldbank (2016), « Migration and Remittances Factbook 2016 », Third Edition, World Bank Group.

### *Sites internet*

Banque Mondiale [en ligne], « République démocratique du Congo : Vue d'ensemble », URL : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview> (Consulté le 10 décembre 2016).

Office fédéral de la Statistique, Données Interactives, Population résidante permanente et non permanente selon Année, Canton, Type de population, Sexe, Autorisation de résidence, Classe d'âge et Nationalité (pays) pour l'année 2015 [en ligne],

URL : [https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Default.aspx?px\\_language=fr](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Default.aspx?px_language=fr)  
(Consulté le 14 décembre 2016).

Office fédéral de la Statistique, Définition de la population résidante permanente [en ligne],  
URL : <https://www.media-stat.admin.ch/web/apps/glossary/index.php?n=glo-926-fr>  
(Consulté le 14 juillet 2017).

Organisation Internationale pour les Migrations [en ligne], « Qui est un migrant ? », URL :  
<https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant> (Consulté le 17 février 2017).

SCHNEIDER, D. K. (2007) [en ligne], « Méthodes qualitatives en sciences sociales, Petite introduction aux méthodes qualitatives », Université de Genève,  
URL : <http://tecfa.unige.ch/guides/methodo/quali/> (Consulté le 02 août 2017).

Worldbank [en ligne], « Personal remittances received (current US\$) Congo Dem. Rep. »,  
URL : <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT?locations=CD> (Consulté le 10 décembre 2016).

## 12. Annexes

### I. Message de prise de contact

Salut ...,

J'espère que tu te portes bien. Je réalise actuellement un travail de master sur les Congolais de Suisse et les liens qu'ils maintiennent avec la RDC. Pour ma partie pratique, j'ai besoin de rencontrer des personnes qui sont d'accord de répondre à quelques questions sur le sujet (tout reste bien évidemment anonyme). Les entretiens durent 30 minutes. Si vous tu es motivé, je te laisse me donner quelques une de tes disponibilités hebdomadaires. Je me chargerai de faire les déplacements pour te rencontrer. Ce serait vraiment cool que tu puisses y participer.

À bientôt, Neslie.

### II. Guide d'entretien

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté de participer à mon étude. Je réalise actuellement mon travail de Master en démographie et j'ai choisi de parler de nous, les Congolais de Suisse. Je m'intéresse particulièrement à la question des transferts de fonds qui est souvent discuté lorsqu'on parle de migrations.

Je tiens à vous dire que cet entretien est anonyme et qu'à tout moment vous pouvez demander des clarifications, choisir de passer à la question suivante ou interrompre l'entretien. Puis-je enregistré l'entretien ? Avez-vous des questions ?

Note personnelle :

Question BLEUE uniquement génération 1 / Question ROUGE uniquement génération 2

#### **Contexte et validation de participation**

- Êtes-vous nés en RDC ?
  - o Si non, pouvez-vous m'indiquer où vous êtes nés ?
- Êtiez-vous de nationalité congolaise à la naissance ?
- Depuis combien d'années êtes-vous en Suisse de manière permanente ?

#### **Situation familiale**

- Quelle est votre situation familiale (état civil, enfants) ?
- Est-ce que les personnes que vous avez citées vivent avec vous ?
- Vos enfants sont-ils mineurs ?
- Vos enfants sont-ils financièrement dépendants de vous ?
- Est-ce que vous comptez sur vos enfants pour vous soutenir à votre retraite ?

## **Situation de votre ménage en RDC**

- Combien de personnes vivent actuellement dans votre ménage d'origine (celui où vous avez grandi ou s'il n'existe plus celui où vivent vos plus proches parents de sang) ?
- Quelle est la relation de parenté la plus proche que vous ayez en RDC ?
- Est-ce que d'autres membres de votre famille directe (parents, grands-parents, frères et sœurs, enfants) vivent encore en RDC ?
  - o Êtes-vous en contact avec ces personnes ?
- Avez-vous des enfants qui sont restés en RDC et y résident encore ?
  - o Sont-ils à la charge de votre ménage d'origine ?
- Avez-vous d'autres personnes de votre entourage (famille élargie ou amis) qui vivent encore en RDC et avec qui vous gardez contact ?
  - o Si oui, qui sont-ils pour vous ?
- Combien d'autres membres de votre ménage d'origine ont quitté la RDC ?

## **Migration**

- À quel âge avez-vous quitté le Congo pour la dernière fois ?
- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à quitter la RDC ?
- Votre famille restée au pays vous a-t-elle aidée dans le financement de votre départ ?

## **Liens avec le pays d'origine et la société d'accueil**

- Vous êtes-vous rendu au Congo durant ces 3 dernières années ?
  - o Si oui, combien de visites avez-vous fait ?
  - o Si non, pour quelles raisons ?
- Comment vous sentez-vous lors de vos séjours en RDC, plutôt à la maison ou en visiteur ?
- Ressentez-vous une différence de traitement par rapport aux Congolais vivant en RDC lors de vos séjours là-bas ?
  - o Si oui, pouvez-vous me citer un exemple ?
- Est-ce que vous pensez retourner/aller vivre au Congo ?
  - o Pour quelles raisons ?
  - o Pour quand est prévu votre retour ?
- Est-ce que vos parents vous ont souvent parlé de votre pays d'origine ?
  - o Si oui, en quels termes ?
  - o Si non, auriez-vous souhaité en connaître plus sur votre pays d'origine ?
- Où vivent vos amis les plus proches, plutôt en Suisse ou en RDC ?
- Dans quelle langue vous sentez-vous plus à l'aise de vous exprimer avec vos proches ?
- Quels sont vos compétences orales dans la langue de la région où vous vivez en Suisse ?
- Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant le minimum, 10 le maximum), à quel niveau vous sentez-vous intégré à la société suisse ?
- Est-ce que vous vous sentez parfois discriminé en Suisse (discriminé : traité différemment à cause d'une caractéristique) (ex : marché du travail, du logement, acte raciste,...)?
  - o Si oui, pouvez-vous me citer un exemple ?
- Avez-vous des activités sociales, bénévoles ou humanitaires en Suisse ou à l'étranger ?

- Si oui, laquelle/lesquelles ? (parents, politique, social, union, église...)
- Certaines activités de cette association sont-elles liées à la RDC ?
  - Si oui, pouvez-vous m'en donner des exemples ?

### **Transferts personnels**

- Durant les 12 derniers mois, est-ce que vous avez envoyé ou apporté vous-mêmes de votre argent à quelqu'un en RDC ?
  - Si non, pour quelles raisons ? \*\*passer à la question des biens envoyés\*\*
  - Si oui, combien de fois ?
- À quelle personne avez-vous envoyé de l'argent ?
- Dans quel objectif avez-vous envoyé cet argent ?
- Environ quelle somme avez-vous envoyé en tout ?
- Est-ce que certains de ces transferts sont réguliers (mois, trimestre, semestre,...) ?
  - Quelle part de votre revenu représentent ces transferts réguliers ?
- Depuis combien de temps envoyez-vous de l'argent de la Suisse au Congo ?
  - À quelle fréquence (1x/mois, 3-4x/an, 1-2/an, moins fréquemment)
- Quelles méthodes utilisez-vous ?
- Souhaiteriez-vous utiliser une autre méthode ?
  - Si oui, pourquoi ?
- Durant les 12 derniers mois, votre ménage a-t-il envoyé des biens au Congo ?
- Quels types de biens ?
- Les autres membres de votre ménage qui ont migré envoient-ils de l'argent à votre ménage d'origine ?
- Les autres membres de votre ménage qui ont migré envoient-ils des biens à votre ménage d'origine ?

### **Transferts de fonds des Congolais**

- Que pensez-vous des transferts de fonds vers la RDC ?
- Qu'est-ce qui motivent les Congolais-es à envoyer de l'argent ?
- Les jeunes congolais qui sont nés ou ont grandi en Suisse ont-ils le même comportement ?
  - Si oui, pouvez-vous me citer un exemple ?
  - Si non, pour quelles raisons à votre avis ?
- Y a-t-il des groupes qui s'organisent pour les envois d'argent (ex. des Sénégalais de France) ?
  - Si oui, quels en sont les caractéristiques ?
  - Si non, qu'est-ce qui les empêchent ?
- Comment est-utilisé l'argent qui est envoyé selon vous ?
- Qu'est-ce qui devrait changer afin que les transferts soient investis dans des petits commerces, machines et autres entreprises productives ?
- Mis à part ces transferts, est-ce que les Congolais-es de Suisse ont d'autres pratiques économiques en RDC (petits commerces, entreprises...) ?
- Qu'est-ce qui devrait être fait pour encourager les investissements des Congolais de Suisse en RDC ?

### **Autres pratiques transnationales**

- Quelles autres activités économiques votre ménage maintient-il en RDC ? (petits commerces, maisons, terrains,...)
  - o Dans quel but ?
- Un membre de votre ménage envisage-t-il d'investir dans des terres/une maison en RDC ?
- Un membre de votre ménage envisage-t-il d'ouvrir une entreprise en RDC ?
- Votre famille en RDC possède-t-elle des terres/maisons dont vous pourriez hériter ?
- Votre famille en RDC possède-t-elle une entreprise ou un petit commerce ?

### **Variables sociodémographiques**

- Quelle est votre année de naissance ?
- Quel est votre statut de séjour actuel (permis N, F, B, C, naturalisé) ?
- Quel est votre activité professionnelle ?
- Quel est le dernier niveau de formation que vous avez atteint (en RDC et en Suisse) ?
- Votre famille en RDC vous a-t-elle aidée dans le financement de vos études au pays ?
- Par rapport aux autres ménages congolais, comment décririez-vous le niveau de vie de votre ménage d'origine (niveau de vie : qualité et quantité des biens et services que le ménage peut consommer avec ses revenus) ? (très bas, bas, intermédiaire, haut, très haut)
- Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose ?

Je vous remercie de m'avoir accordé de votre temps pour ma recherche. J'apprécie votre contribution qui me permettra de mieux comprendre cette problématique. Je vous rappelle que vos données resteront anonymes et qu'elles seront traitées uniquement dans le cadre de cette recherche. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.